

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 03 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 25 février 2022

**Etaient présents :**

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale				

**Représentés :**

Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Paul AUSU)  
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Laure MOREAU)  
 M. Frédéric PARENT (procuration donnée à M. Mickaël LELONG)

**Excusés :**

Mme Marguerite FILIMOHAAU  
 Mme Nina JULIÉ  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Romuald PIDJOT

formant la majorité des membres en exercice.

\*\*\*\*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Paul AUSU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 01/22/III

RELATIVE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 mars 2022,  
Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la note explicative de synthèse n° 01/2022 du 25 février 2022,  
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2022 ;

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 17 février 2022, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Il est pris acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 s'est appuyé sur le rapport d'orientations budgétaires 2022, ci-annexé, et qu'il s'est déroulé dans les conditions prévues par l'article L212-1 du codes des communes de la Nouvelle-Calédonie.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 07 MAR. 2022  
au Commissaire Délégué  
et notifié le 09 MAR. 2022  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 MARS 2022

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Eric KEM-SENG



**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Toutes Directions  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

# Rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022



## SOMMAIRE

<b><u>Sommaire</u></b>	<b>2</b>
<b><u>Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire</u></b>	<b>3</b>
<b><u>Préambule – Le contexte international, français et calédonien – Éléments de réflexion</u></b>	<b>4</b>
<b><u>1 - Éléments d'analyse financière 2019-2021</u></b>	<b>5</b>
A - Évolution de la section de fonctionnement	6
B - Évolution de la section d'investissement	12
C - Composition de la dette	16
D - Conclusion de l'analyse rétrospective	19
<b><u>2 - Trajectoire financière de la prospective</u></b>	<b>19</b>
A - Hypothèses en matière de recettes	19
B - Hypothèses en matière de dépenses	21
C - Hypothèses en matière de personnel	22
D - Hypothèses en matière d'investissement	24
E - Hypothèses en matière de dette	26
F - Les grandes orientations budgétaires	26
 Annexe	
Projet de compte administratif 2021	

## Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire

L'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés au cours des deux mois qui précèdent son vote. Les éléments indiqués ci-après sont des estimations et des orientations ; elles peuvent varier en fonction des informations provenant de la Nouvelle-Calédonie, de la Province ou de l'Etat, principaux apporteurs de ressources de la Ville. Les différents points abordés dans ce rapport sont présentés dans l'objectif de se conformer à la lettre et l'esprit des nouvelles obligations d'information du rapport d'orientation budgétaire imposées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Il est en effet prévu que ce rapport comporte les informations suivantes :

**Les orientations budgétaires envisagées par la commune** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

**La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

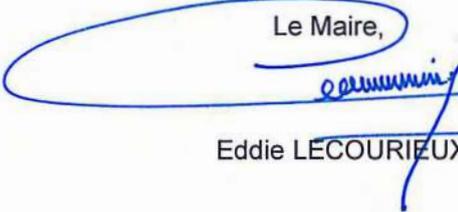
**Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

**Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel** comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique présentée au Conseil municipal, actant que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 25 FEV. 2022

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX



### L'économie mondiale est dans une phase de reprise

La reprise économique mondiale se poursuit même si elle est hétérogène selon les pays avec des perspectives qui leur sont propres et qui divergent selon leur taux de couverture vaccinale d'une part et la réaction de leurs pouvoirs publics d'autre part, spécifiquement en matière d'aide au soutien de l'économie.

Après un pic de croissance de l'économie mondiale estimé à près de 5,9 % pour 2021, un ralentissement est attendu pour 2022 ramenant la croissance économique mondiale estimée à 4,5 % pour 2022 (OCDE). Ainsi, les États-Unis et les grands pays émergents (Chine, Inde, Brésil et Russie) ont retrouvé, en moyenne annuelle leur niveau pré-crise dès 2021, tandis que les autres grandes économies avancées (Allemagne, Italie, Espagne et Royaume-Uni) devraient la retrouver en 2022. L'activité de la zone euro ne dépasserait son niveau pré-crise qu'en 2022 (+2,3 % par rapport au niveau moyen de 2019).

### La France retrouve son niveau d'activité d'avant crise

L'impact économique de la crise épidémique et des restrictions sanitaires s'est atténué plus rapidement en France, la croissance étant attendue à 6% en 2021 et à 4% en 2022. L'action du Gouvernement français a eu pour objectif de préserver l'outil de production et l'emploi, en déployant une série de mesures d'urgence (activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonérations de cotisations), avec notamment la mise en place d'un plan de relance à hauteur de 100 milliards d'euros sur deux ans, qui comprend des dispositions pour favoriser la transition écologique, la compétitivité et l'innovation, mais aussi pour soutenir la création d'emplois, afin de retrouver un niveau d'activité semblable à la période d'avant crise d'ici à 2022. Le projet de loi de finances 2022 prévoit par ailleurs des concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales à hauteur de 52,7 milliards d'euros (soit + 1,2 %) en 2022.

De plus, la garantie de l'État devrait être renouvelée à l'Agence Française de Développement (AFD) au titre du prêt que celle-ci consent à la Nouvelle-Calédonie, dans la limite de 210 millions d'euros. Celui-ci répond à la dégradation des finances publiques calédoniennes, résultant de la crise sanitaire, due aux pertes de recettes fiscales et au surcroît de dépenses de fonctionnement, au titre des régimes sociaux de la collectivité.

### La Nouvelle-Calédonie, résiliente dans un contexte morose

En 2021, le virus de la COVID-19, qui s'est installé en Nouvelle-Calédonie, continue de frapper l'économie et de bouleverser les habitudes. L'objectif poursuivi de rester « Covid free » s'est traduit par le maintien de la fermeture des frontières depuis le 19 mars 2020 et la mise en place d'un protocole sanitaire strict pour les arrivées autorisées sur motifs impérieux jusqu'en novembre 2021. La crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures de soutien mises en œuvre (chômage partiel, report de cotisations, report d'échéances, fond de solidarité des entreprises, prêt garanti par l'Etat) ont des répercussions sur la situation financière des ménages et des entreprises à travers l'évolution de leurs dépôts et de leur endettement. Ainsi, les deux nouveaux confinements de la population induisent des pertes pour la Nouvelle-Calédonie estimées à 30 milliards F.CFP sur l'année 2021. La cinquième nouvelle vague de la pandémie en Europe avec le nouveau variant Omicron, la réouverture des frontières et l'assouplissement des règles sanitaires fin 2021 ont concouru à une nouvelle vague de pandémie en début d'année 2022 sur le Territoire.

La période post référendaire 2021 appelle à de nouvelles discussions sur l'avenir institutionnel du Territoire et de son futur mode de gouvernance. La période de transition de 18 mois qui a été annoncée par le Président de la République, limite les perspectives à court et moyen termes pour les investisseurs, ralentissant l'élan économique et le retour de la confiance.

Après les soubresauts de l'usine du Sud en fin d'année 2021 et un rebond en 2022 dans le cadre de sa nouvelle stratégie industrielle, c'est au tour de l'usine du Nord d'être sous la menace du départ de son principal actionnaire. Quant à l'usine de Doniambo, elle reste encore en difficulté. Le principal secteur industriel du territoire a du mal à reprendre son souffle et l'avenir reste préoccupant pour le premier pourvoyeur d'emplois directs et indirects.

Malgré tout, l'économie calédonienne fait preuve de résilience, le climat des affaires se redresse mais reste en deçà de la moyenne de longue période. Les perspectives sont peu favorables, malgré un rebond notamment avec le redémarrage de l'usine du Sud. En effet, l'incertitude institutionnelle, la hausse des prix des matières premières et du fret sont autant de facteurs qui affectent la confiance des acteurs économiques.

La Nouvelle-Calédonie a fait face en fin d'année 2021 à une dégradation importante de ses finances publiques, notamment sociales. La Nouvelle-Calédonie reste en effet confrontée au triple défi que sont les importants déséquilibres des comptes sociaux et publics de la collectivité, les tensions dans l'industrie du nickel, et le redémarrage difficile de l'économie locale. A une croissance atone, installée sur un régime économique au ralenti, s'ajoute la fin d'un cycle politique ; l'échéance de l'Accord de Nouméa. Les résultats du troisième référendum ont plongé le monde économique local dans un état d'inquiétude. L'attentisme lié à l'incertitude institutionnelle mine l'économie. Dans sa déclaration de politique générale le 25 novembre 2021, le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie confirme que l'année 2022 sera difficile, précisant qu'il faudra encaisser le contrecoup de la crise et prendre les mesures nécessaires pour rebondir en 2022 avec entre autres une révision des régimes de protection sociale et une réforme de fond de la fiscalité.

## 1) Éléments d'analyse financière

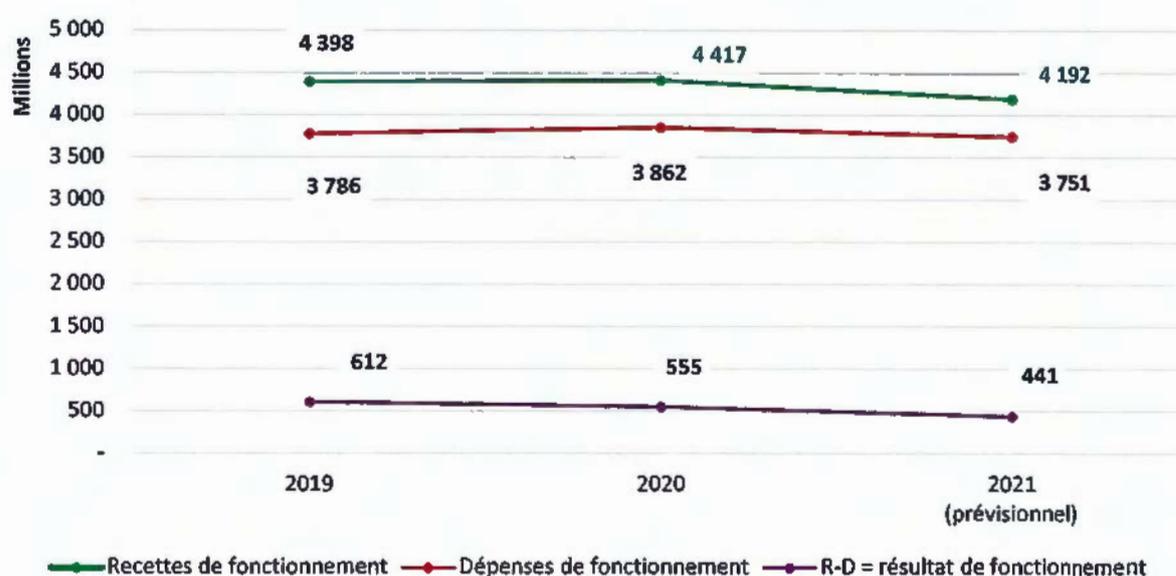
*L'analyse rétrospective permet d'identifier les éléments concourant à l'équilibre financier à partir d'un certain nombre d'agrégats ; l'objectif de l'analyse financière est d'apprécier dans quelle mesure le passé pèse sur le présent et les années suivantes.*

*Les principes de l'analyse financière : l'analyse porte sur les comptes administratifs et comptes de gestion et non sur les budgets prévisionnels.*

**Il est cohérent, dans le contexte actuel, de retenir l'année 2019 comme une année référence.** En effet, c'est l'année précédant le bouleversement global provoqué par la pandémie mondiale et ses conséquences immédiates sur l'économie et les finances des collectivités notamment.

Le projet de compte administratif 2021 consolidé (budget principal et budgets annexes), prévoit qu'en fonctionnement, la Ville parviendra à dégager un solde d'environ 441 millions de francs incluant 145 MF de résultat d'exploitation reporté. (un montant de 245 MF de résultat d'exploitation avaient été reporté au budget 2020).

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	2019	2020	2021 (prévisionnel)	Variation 2020/2021
Recettes de fonctionnement	4 398 427 801	4 416 768 748	4 191 980 996	-5,09%
Dépenses de fonctionnement	3 786 461 636	3 862 058 416	3 750 630 796	-2,89%
R-D = Résultat de fonctionnement	611 966 165	554 710 332	441 350 200	-20,44%



Ce solde de 441 MF CFP résulte de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

### A) Évolution de la section de fonctionnement

Pour les besoins de l'analyse, il est convenu de retraiter le compte administratif en retranchant les opérations exceptionnelles qui par définition, n'ont pas vocation à se répéter d'exercice en exercice. De plus, les opérations réciproques entre le budget principal et ses budgets annexes doivent être neutralisées.

#### **Une érosion conséquente des produits de la fiscalité additionnelle et de la TCA**

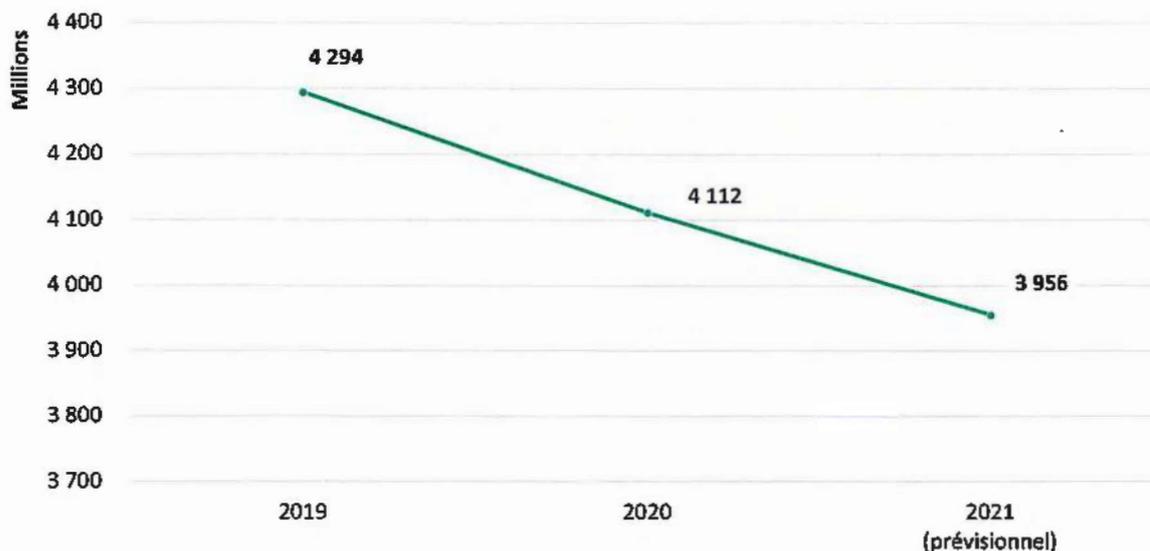
La Ville du Mont-Dore, comme toutes les communes de Nouvelle-Calédonie, est dans une situation de dépendance de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et de la Province Sud. En effet, à l'inverse des communes métropolitaines, les communes calédoniennes ne disposent pas de la capacité fiscale.

Les rares ressources propres des communes émanent :

- des redevances de services, qui doivent a minima permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement desdits services (redevance d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères)
- les produits de la gestion courante qui, de par la nature des missions qu'ils couvrent, sont inférieurs aux dépenses s'y rapportant (droits d'entrée aux spectacles, occupations du domaine public, locations d'emplacement à des commerçants,...)
- et, pour ce qui concerne les taxes, de la taxe communale d'aménagement qui, actuellement pour des raisons de réforme de ses modalités de perception, ne rapporte presque plus rien. D'autres taxes pourraient s'appliquer, comme la taxe canine, mais le Congrès, seul compétent pour créer une nouvelle taxe, peine à se décider sur ce sujet.

Les principales recettes, provenant des institutions sus désignées, sont liées à l'activité économique du territoire. Il en est ainsi notamment pour le rendement des centimes additionnels comme de l'assiette déterminant la dotation du fonds intercommunal de péréquation de fonctionnement. La conjoncture économique joue par conséquent un rôle prépondérant dans les capacités financières des communes. De plus, pour ses principales recettes, la collectivité est dépendante des ajustements et modifications votés par lesdites institutions au gré de leurs disponibilités financières, de leurs orientations et de leurs priorités politiques. Elle subit ainsi le vote des assemblées, comme ce fut le cas pour les différentes réformes des modalités d'application et de paiement de la TCA votée au congrès de la Nouvelle-Calédonie avec pour effet une diminution constante des recettes constatées.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	2019	2020	2021 (prévisionnel)
Chap 013 - Atténuations de charges	19	-	427
Chap. 70 - Recettes d'exploitation	448 427	464 198	460 731
Chap. 73 - Recettes fiscales	1 032 514	969 325	841 067
Chap. 74 - Dotation et participations	2 589 939	2 446 678	2 446 538
Chap. 75 - Autres produits de gestion courantes	223 587	231 809	207 516
<b>Recettes réelles de fonctionnement retraitées (Hors 77/78)</b>	<b>4 294 487</b>	<b>4 112 011</b>	<b>3 956 279</b>



Les recettes de fonctionnement ont connu une augmentation constante de 2014 à 2019. En 2019, la fiscalité perçue par la Ville (Chap. 73) était bien établie avec une somme de centimes additionnels supérieure d'environ 370 MF à celle de 2016 ; on constatait une augmentation des centimes sur les rôles de patente de 250 MF, sur la contribution foncière de 135 MF et la réduction de ceux portant sur les droits d'enregistrement de 100 MF. Enfin, la taxe communale d'aménagement (TCA), qui rapportait 40 MF en 2019, était déjà moins productive qu'en 2016 (82 MF), 2017 (123 MF) et 2018 (140 MF)

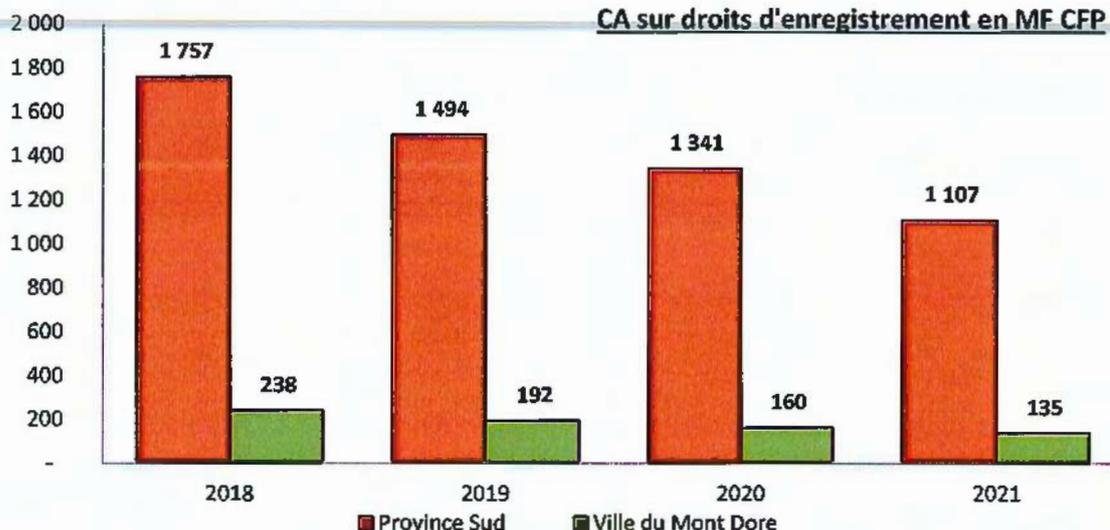
Concernant les dotations provenant de l'Etat, une réévaluation de 109 MF a été attribuée dès 2019 au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Concernant le FIP fonctionnement, la Ville subit la diminution des recettes fiscales perçues par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la fin de l'« effet cliquet » ; ceci s'est traduit par une réduction de 37 MF des dotations 2019.

**Entre 2019 et 2021 la Ville a perdu 192 MF de produits de la fiscalité** (dont 128 MF entre 2020 et 2021). Si la baisse de 2021 est constituée de - 35,8 MF des centimes additionnels sur patentes (variation due à la baisse de l'activité de l'usine du Sud en 2019) et que la baisse de -25 MF de centimes sur droits d'enregistrement paraît une cause parmi d'autres, au contraire, le sujet des droits d'enregistrement est prééminent.

En effet, le produit des centimes sur droits d'enregistrement, donc sur transactions immobilières, connaît une nette baisse en 2019, due à l'arrivée à terme de la période de mobilisation de la défiscalisation RILI 1 et 2 (2014-2018), mesure ayant fortement soutenu la construction de logements neufs. 2019 se présente alors comme une année « normale ». En 2020 la Ville constate une première érosion significative, qui se renouvelle en 2021.

## CA sur droits d'enregistrement en MF CFP



On remarque que la baisse a impacté tout le Grand Nouméa dans des proportions plus importantes que ce que l'on constate au Mont-Dore entre 2018 et 2019, et que lorsque la diminution des transactions s'est enrayée de manière globale sur l'agglomération, elle s'est poursuivie en 2020 sur le Mont-Dore.

### Chiffres clés de la commune du Mont-Dore

	2018	2019	2020	Variation en % 2018-2019	Variation en % 2019-2020	Grand Nouméa en 2019
Transactions liées à l'habitat	211	199	186	-6	-7	1 720
Primo-accédants	74	92	81	24	-12	479
<b>Appartements</b>						
Transactions	57	52	30	-9	-42	771
Primo-accédants	13	22	14	69	-36	174
Prix moyen au m <sup>2</sup>	377	280	271	-26	-3	392
Prix médian au m <sup>2</sup>	368	267	264	-27	-1	385
Logements anciens	26	49	29	88	-41	703
Logements neufs	31	3	1	-90	-67	68
<b>Maisons - Villas</b>						
Transactions	123	125	136	3	9	676
Primo-accédants	54	64	61	19	-5	178
Prix moyen de la vente (en million)	35,6	28,2	29,2	-21	4	38,7
Prix médian (en million)	29	26,9	29,9	-7	11	34,0
Logements anciens	120	125	136	4	9	521
Logements neufs	1	0	0	-100	-	23
<b>Terrains</b>						
Transactions	31	22	20	-27	-9	273
Primo-accédants	7	6	6	-14	0	127
Prix moyen à l'are	864	689	894	-20	30	1194
Prix médian à l'are	668	634	670	-5	6	1200
Surface moyenne (en are)	30	33	48	10	45	34

Sources : Notaires - DSF - Isee

Unités : nbre, millier de F.CFP sauf mention contraire, %

Isee - Synthèse N° 55 - Transactions immobilières - Nouvelle-Calédonie

## Chiffres clés de l'agglomération du Grand Nouméa

	2018	2019	2020	Variation en % 2018-2019	Variation en % 2019-2020
Transactions liées à l'habitat	2 195	1 717	1 720	-22	0
Primo-accédants	611	503	479	-18	-5
<b>Appartements</b>					
Transactions	1 104	803	771	-27	-4
Primo-accédants	191	177	174	-7	-2
Prix moyen au m <sup>2</sup>	430	405	392	-6	-3
Prix médian au m <sup>2</sup>	427	396	385	-10	-3
Logements anciens	738	702	703	-5	0
Logements neufs	364	100	68	-73	-32
<b>Maisons - Villas</b>					
Transactions	701	639	676	-9	6
Primo-accédants	261	203	178	-22	-12
Prix moyen de la vente (en million)	38,9	37,3	38,7	-4	4
Prix médian (en million)	32,5	33,5	34,0	3	1
Logements anciens	651	614	521	-6	-15
Logements neufs	48	24	23	-50	-4
<b>Terrains</b>					
Transactions	390	275	273	-29	-1
Primo-accédants	159	123	127	-22	3
Prix moyen à l'are	1 358	1 227	1 194	-10	-3
Prix médian à l'are	1 135	1 106	1 200	-3	9
Surface moyenne (en are)	60	36	34	-40	-6

Sources : Notaires - DSF - Isee

Unités : nbre, millier de F.CFP sauf mention contraire, %

Note : L'agglomération du Grand Nouméa comprend les communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta.

Plusieurs raisons sont à prendre en compte, en premier lieu la crise profonde du BTP. Par ailleurs, il ne faut pas occulter le contexte politique qui, du reste, a certainement eu un plus grand effet en 2021 qu'en 2020 (les résultats de la 2<sup>ème</sup> consultation, fin 2020, étant arrivés suffisamment tard dans l'année pour ne pas avoir un impact significatif sur 2020). Par contre, l'incertitude ou l'attentisme en réaction, ont sans aucun doute limité les transactions en 2021.

Concernant la commune du Mont-Dore en particulier, les volumes de transactions sont modestes et les variations tiennent à des différences de l'ordre de la douzaine de transactions.

Enfin, pour compléter l'explication de la diminution des produits de la fiscalité on observe une diminution de -23,9 MF sur la taxe communale d'aménagement et de -16,8 MF de FPIC (fonds versé par l'Etat) en forte baisse pour n'être plus que de 3 MF en 2021.

La diminution de la fiscalité est aggravée par une diminution des recettes des produits de gestion courante essentiellement les droits d'accès au réseau électrique.

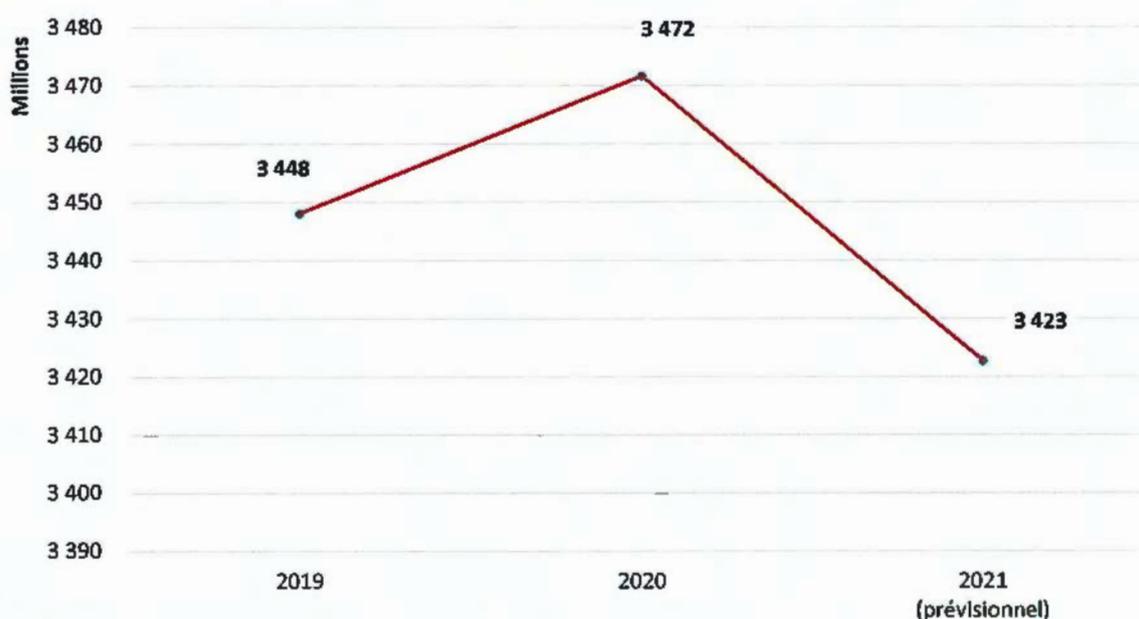
## La maîtrise des charges courantes confirmée, les charges de personnel réduites

Concernant les dépenses de fonctionnement, le niveau des charges courantes atteint en 2020 suite à la diminution de 100 MF CFP, est maîtrisé.

Concernant les charges de personnel, un important effort d'économie de 100 MF CFP a pu être réalisé en 2021.

Le chapitre des subventions augmente sous l'effet du réajustement du budget de fonctionnement de la caisse des écoles.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	2019	2020	2021 (prévisionnel)
011 - Achats et charges externes	1 434 596	1 333 125	1 331 608
012 - Charges de personnel	1 605 289	1 704 987	1 610 653
65 - Participations et subventions	367 932	404 762	439 776
014 - Autres dépenses	40 325	28 837	40 806
<b>Dépenses réelles de fonctionnement retraitées (Hors 77/78)</b>	<b>3 448 141</b>	<b>3 471 711</b>	<b>3 422 844</b>



### Un niveau élevé relatif à l'amortissement du patrimoine

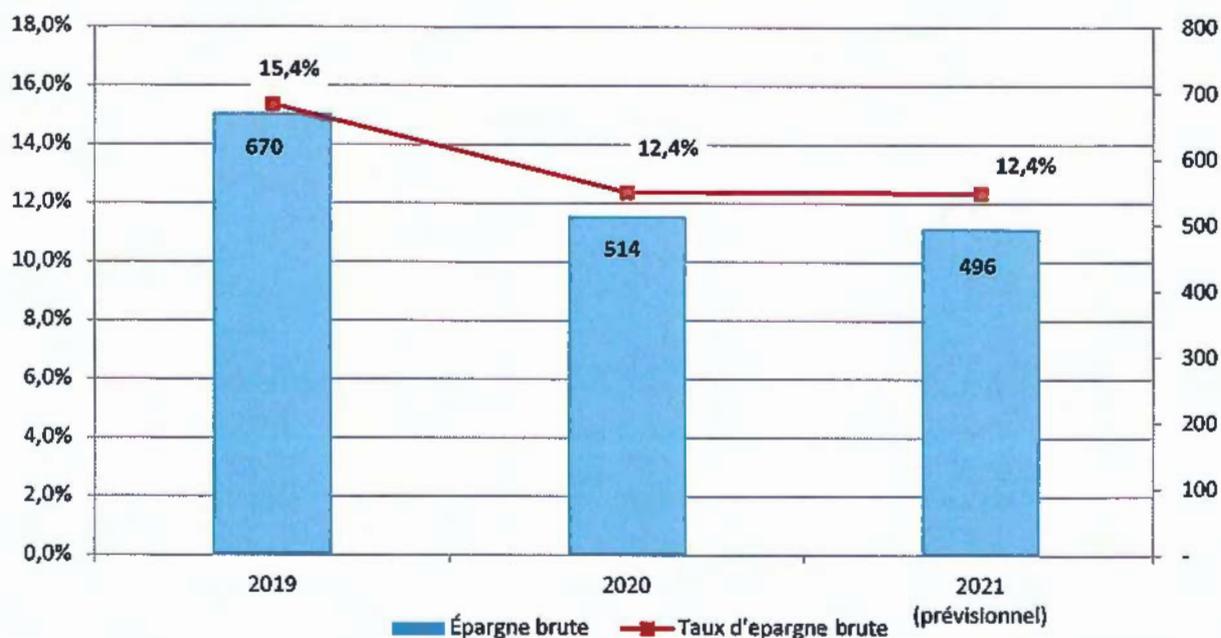
Si les variations des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement ont un impact dans la variation des résultats, il faut aussi tenir compte des opérations d'ordre, de montant élevé, essentiellement en dépenses de fonctionnement. S'il est utile de le rappeler, cela tient à ce que la Ville a mis en conformité à compter de 2019 la tenue de son patrimoine. Ce gage de sincérité des comptes et d'orthodoxie comptable, se traduit par un surcroît de dépenses d'amortissement des immobilisations (79,8 MF au CA 2019 ; 192,5 MF au CA 2020 et 178 MF au CA 2021) qui diminuent d'autant le résultat de fonctionnement.

### L'épargne brute (et le taux d'épargne brute).

L'épargne est un des principaux indicateurs de la santé financière d'une collectivité qui permet de mesurer la capacité d'autofinancement de la collectivité, c'est-à-dire sa capacité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour rembourser la dette et autofinancer une partie de ses investissements.

Selon son niveau, le résultat confirme ou non ses capacités à créer des situations favorables à l'investissement.

L'épargne brute prévisionnelle 2021 s'établira probablement à 496 MF. Elle résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Son taux serait en conséquence de 12,4 %



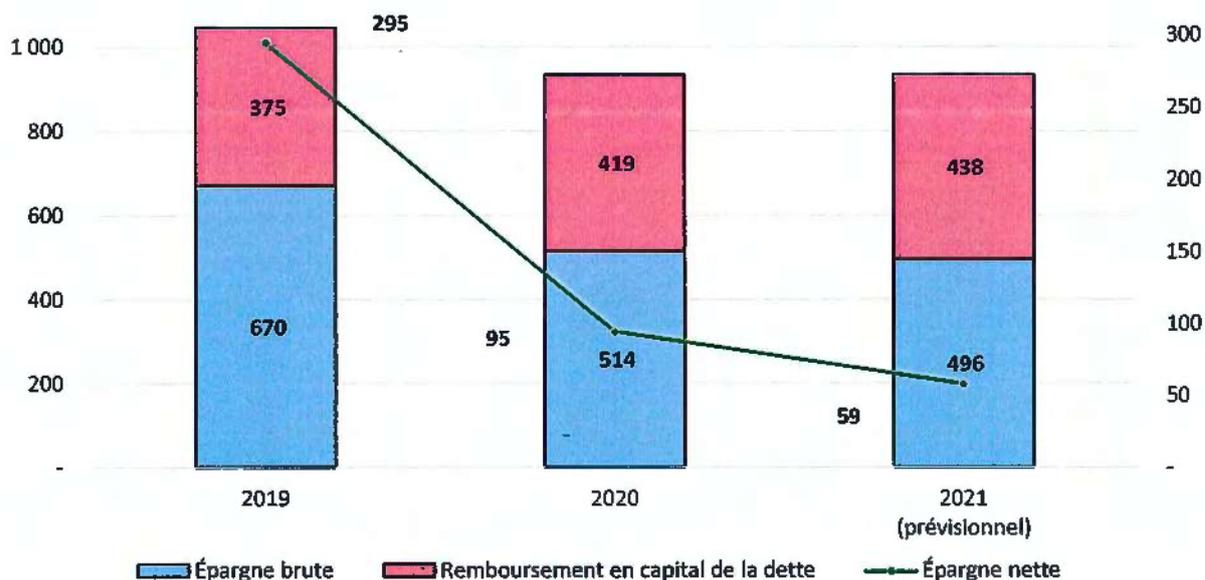
Le taux d'épargne brute des communes de plus de 10 000 habitants a connu une érosion régulière pour atteindre 14,4% en 2019 (source AFD, 4<sup>ème</sup> publication de l'Observatoire des communes).

Le taux d'épargne de la Ville du Mont-Dore s'établissait en 2019 à un niveau supérieur d'un point. La baisse du taux d'épargne des communes, provenant d'une évolution des dépenses et d'une réduction des recettes déjà observée en 2020, se confirme en 2021.

Il convient de préciser qu'un point d'épargne représente environ 40 MF.

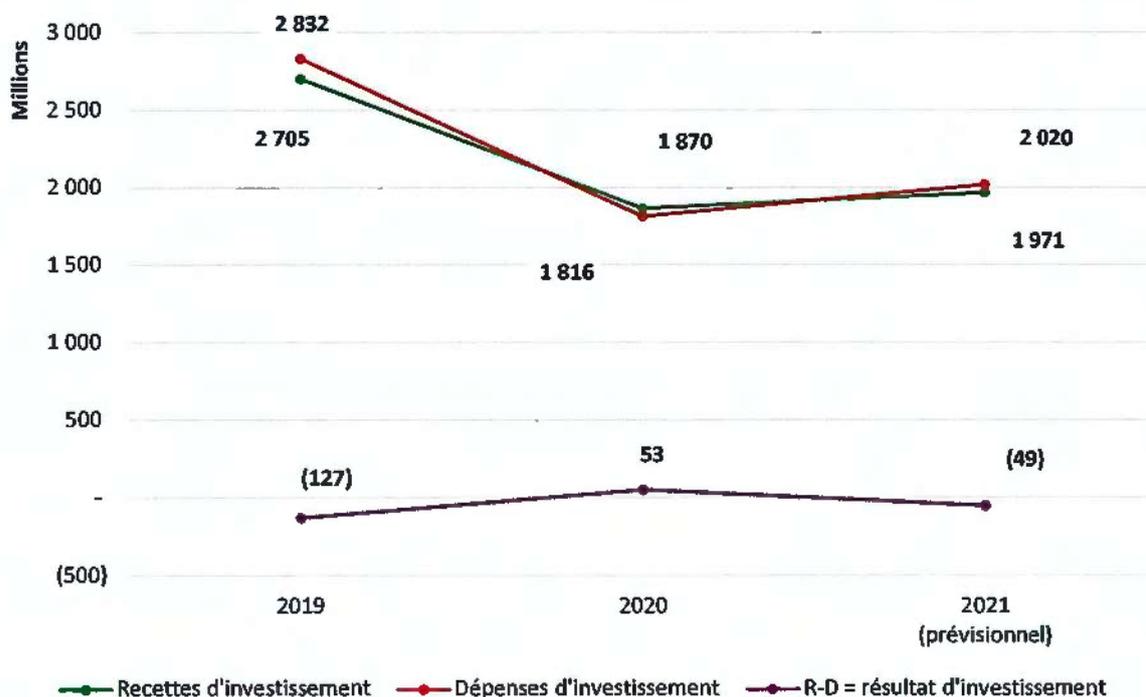
L'épargne nette correspond à l'épargne restant après avoir retranché le remboursement du capital de la dette. Fin 2021, l'épargne nette dégagée devrait ressortir à 58,7 MF

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	2019	2020	2021 (prévisionnel)
Épargne brute	669 837 598	514 419 649	496 225 324
Remboursement de la dette en capital	374 799 878	419 417 731	437 571 553
Épargne nette	295 037 720	95 001 918	58 653 771



## B) Évolution de la section d'investissement

Le solde d'investissement devrait être négatif de 49 MF au terme de l'exercice 2021. Ce résultat s'entend hors restes à réaliser.



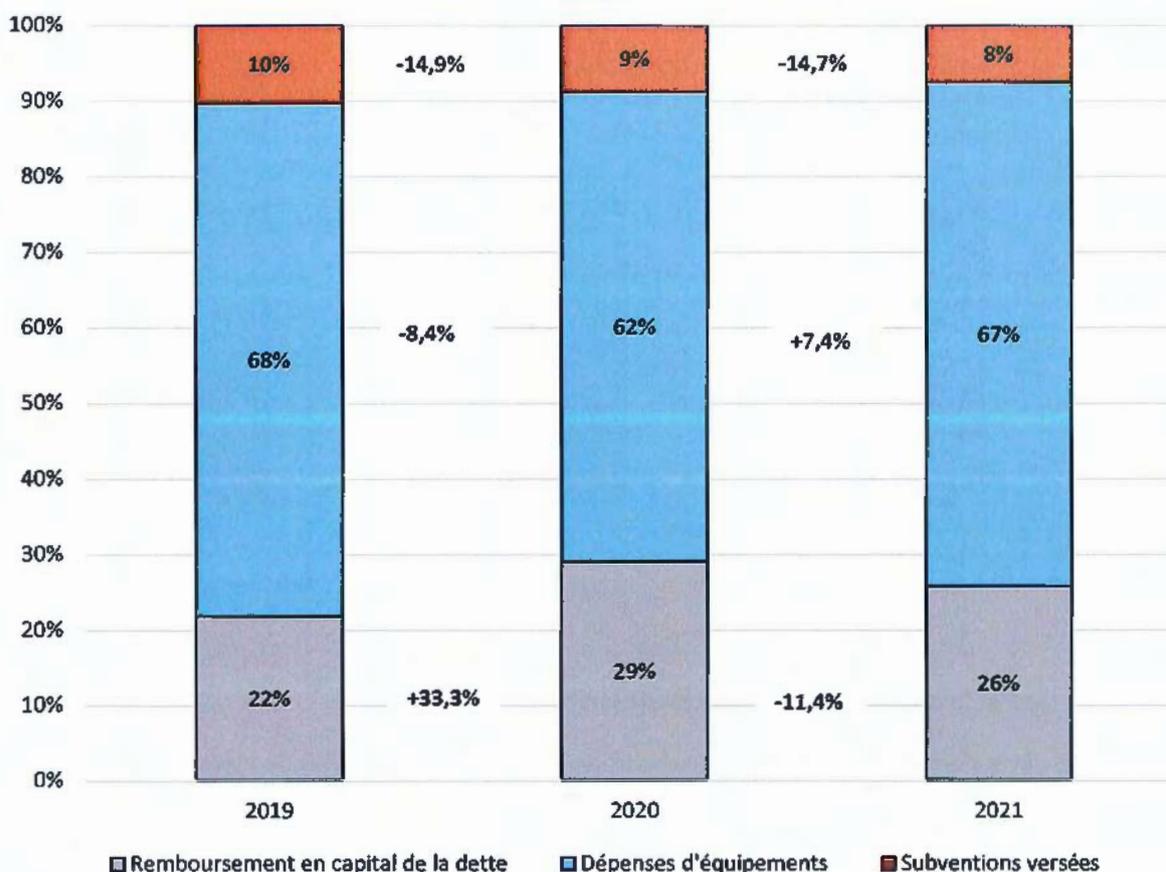
Les dépenses d'investissement se composent de 1 140 MF d'opérations réelles, de 438 MF de remboursement de la dette (capital), de 129 MF de dépenses de subventions d'équipements, de 262 MF d'opérations d'ordre et de la prise en compte du déficit d'investissement de 2020 de 52 MF.

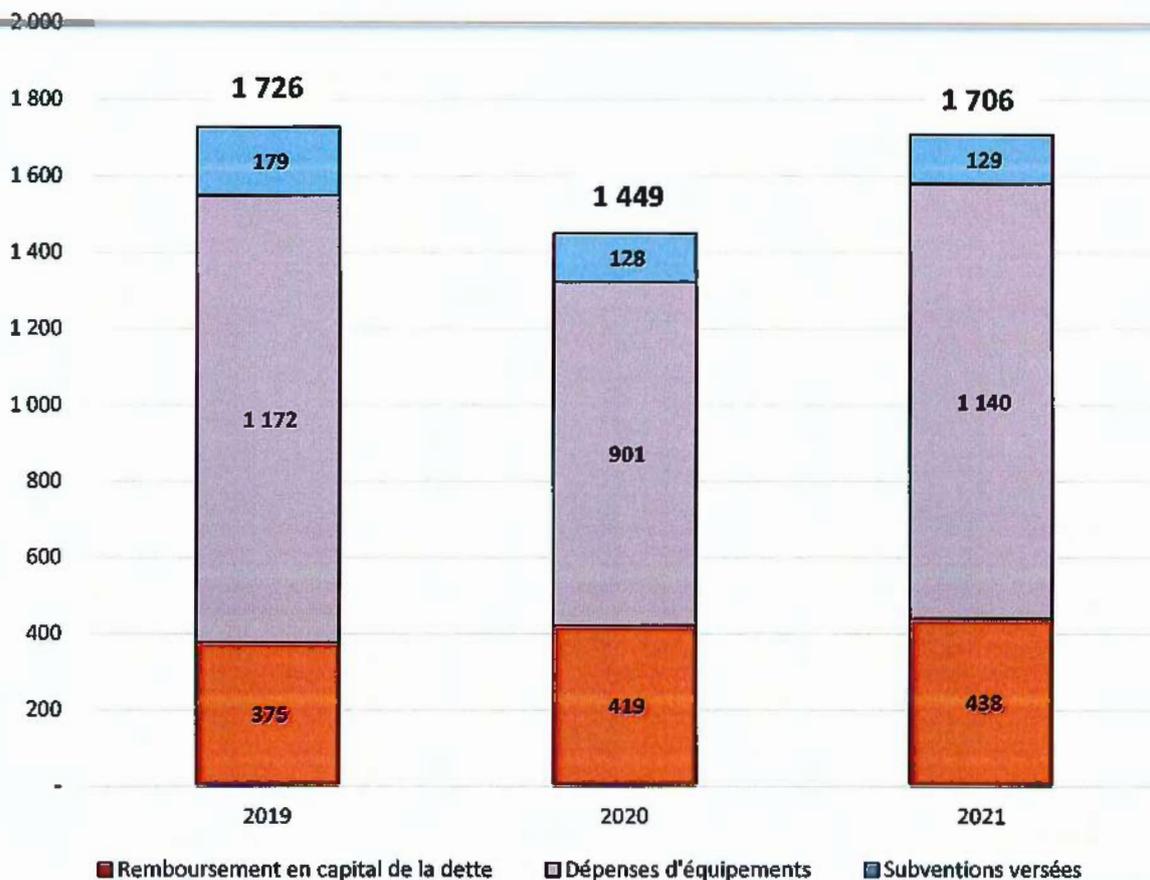
Concernant les recettes d'investissement, la Ville a eu recours en 2021 à plusieurs emprunts pour financer ses opérations et a appelé 669 MF. La Ville a eu recours à l'autofinancement à hauteur de 1 054 MF, dont 324 MF de subventions d'équipement et 730 MF de versement par la section de fonctionnement à la section d'investissement dont 412 MF de résultat 2020 affecté à l'investissement de 2021, 105 MF de report d'investissement excédentaire, le reste étant constitué de 213 MF d'opérations d'ordre.

Sans prise en compte des restes à réaliser, la Ville du Mont-Dore dépense près de 1,3 milliard d'investissement, dont 1,1 milliard d'opérations réelles (hors opérations d'ordre et remboursement de la dette) en moyenne par an.

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent en 2021 à 1,3 MdF CFP (soit 44,9 KF/habitant).

**Dépenses réelles d'investissement en base 100**

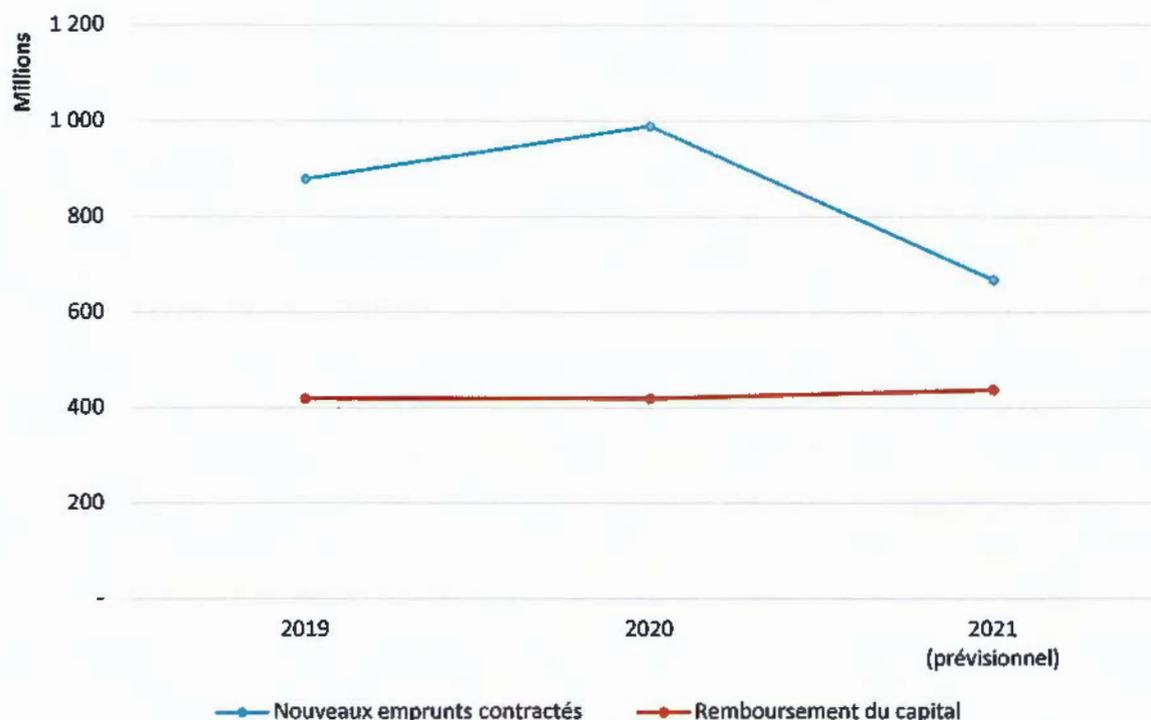




### L'endettement et la capacité de désendettement

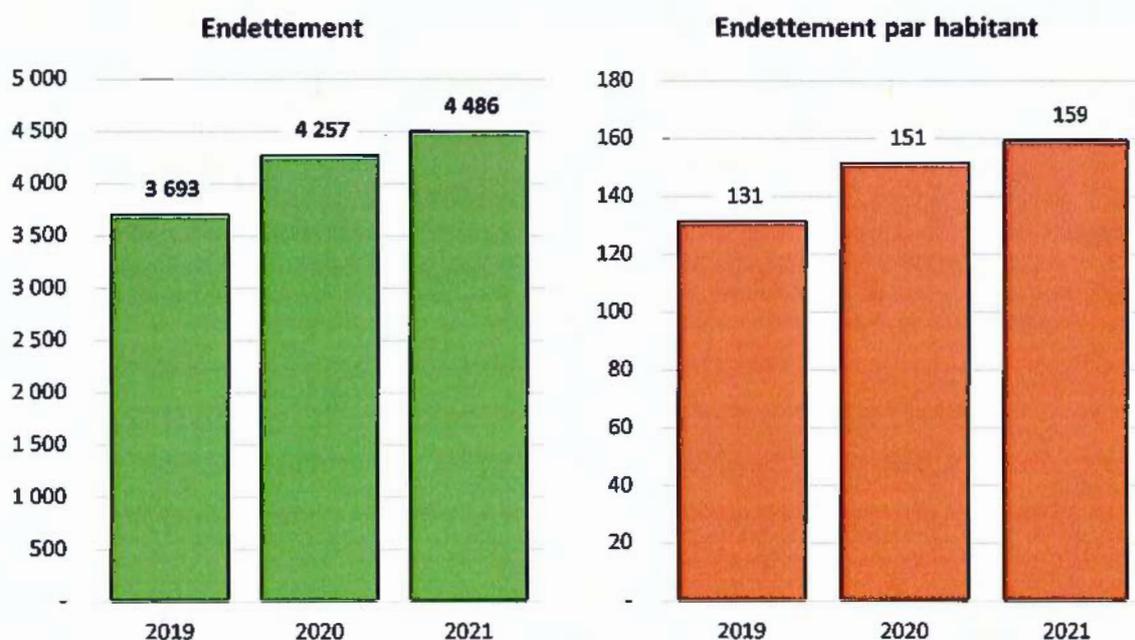
Analyser la dette permet d'apprécier la capacité de la collectivité à la rembourser et à contracter de nouveaux emprunts pour financer de nouveaux investissements.

Le volontarisme en matière d'investissement nécessitant de faire appel à des fonds pour compléter son autofinancement, le Mont-Dore a recours à des financements bancaires. Ces mobilisations de fonds ont été nécessaires pour financer l'opération de la Gendarmerie, mais également les réservoirs et réseaux d'eau. Désormais, le besoin de financement est moindre.



En 2021, la Ville a eu moins recours à l'emprunt que les deux exercices précédents pour financer ses dépenses d'équipement. La période reste particulièrement favorable, l'emprunt offrant des financements à taux bas, la Ville a contracté une part importante de prêts à taux bonifiés, très bonifiés et à taux 0.

L'encours de la dette augmente et la capacité de désendettement, qui représente le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser la totalité de son encours de dette si elle y consacrait la totalité son épargne, s'amenuise.



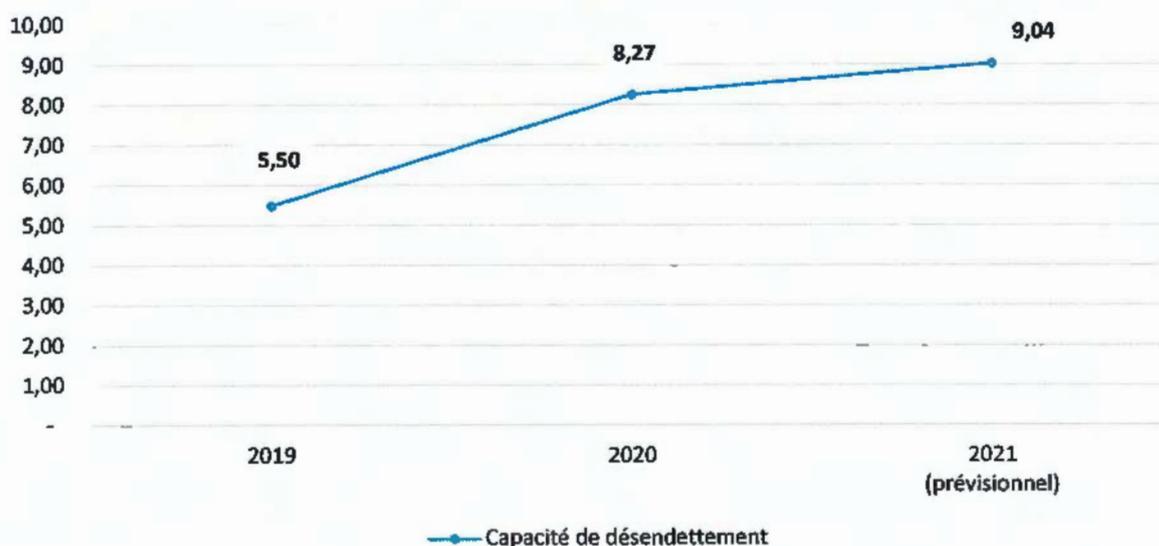
L'endettement s'établit à 4,5 MdF (soit 158,7 KF/hab), en hausse de 10,2 % sur la période. La capacité de désendettement est désormais de 9 années.

La durée théorique de désendettement de la Ville demeure dans les objectifs qu'elle s'est fixés, inférieure à 10 ans.

**La politique en matière de dette reste de chercher à bénéficier des taux actuellement très bas et à adapter la durée d'amortissement des emprunts aux durées d'amortissement des biens qu'ils financent.**

Désormais, avec la diminution des taux, les emprunts longue durée présentent des taux abordables et peuvent ainsi être contractés par les communes. De ce fait, les durées d'amortissement s'allongent, le capital est remboursé plus lentement et, par conséquent, le volume de dette devrait être plus important. L'accroissement de ce volume contribue à faire diminuer la capacité de désendettement. Il faudra tenir compte de ces éléments pour ne pas tirer de conclusion erronée sur la détérioration de la capacité de désendettement. La politique de la Ville en matière d'emprunt consiste à adapter les durées d'amortissement de la dette sur la durée de vie du bien ; elle peut également viser à faire correspondre la durée d'amortissement de la dette avec le plan de financement du bien.

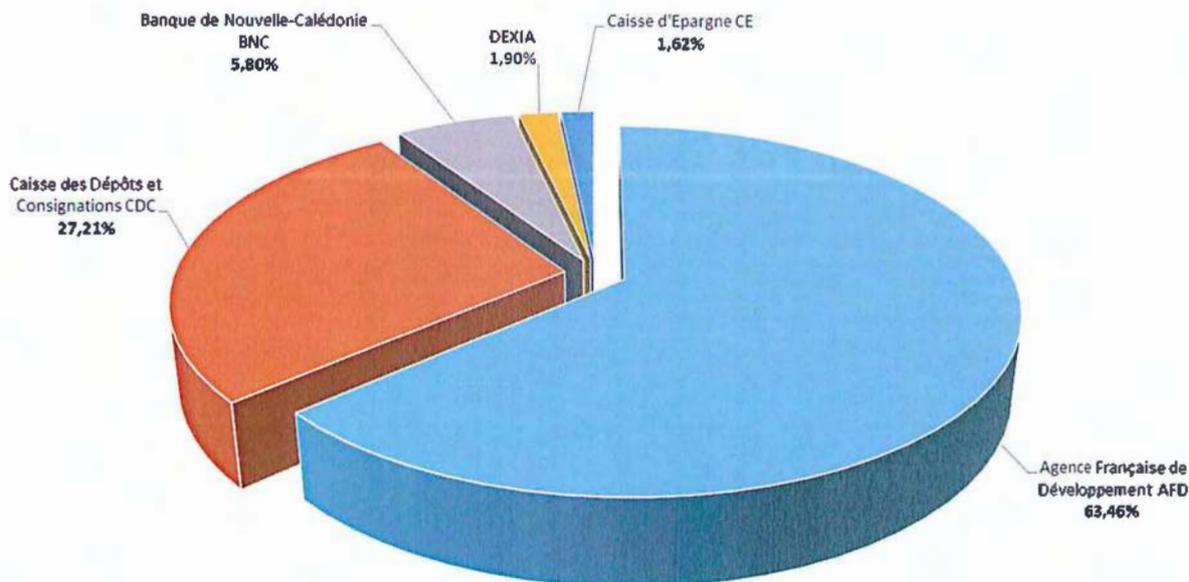
Toutefois une vigilance particulière est nécessaire sur le niveau d'endettement du Mont-Dore pour limiter désormais le recours à l'emprunt et travailler davantage sur le recours au fonds de roulement en prévision de difficulté à mobiliser de nouveaux crédits.



### C) Composition de la dette

Au 31 décembre 2021, la Ville détiendra un encours de dette de 4 486 MF. Elle a eu en majorité recours aux prêts de l'Agence Française du Développement (AFD) dont l'offre est adaptée au financement d'opérations d'investissement sans affectation particulière. De surcroît, les taux proposés par cet organisme sont les plus attractifs du marché, d'autant que l'Agence offre désormais des durées de remboursement plus longues que 15 années.

Prêteur	Capital restant dû
Agence Française de Développement AFD	2 846 632 610
Caisse des Dépôts et Consignations CDC	1 220 698 882
Banque de Nouvelle-Calédonie BNC	260 185 920
DEXIA	85 435 064
Caisse d'Épargne CE	72 671 341



La structure de la dette ne présente pas de difficulté. Désormais seuls deux emprunts sont structurés, avec de surcroît, une structure simple (Charte Gissler 1-B). L'emprunt Dexia « investissements 2007 » qui est un de ceux-ci, sera d'ailleurs entièrement remboursé en 2022 et le second, l'emprunt Caisse d'épargne « investissements 2008 », sera soldé en 2023. Les emprunts restant sont à taux fixe, indexé sur l'Euribor ou intègrent une variable liée au livret A. Le taux d'intérêt moyen est de 2%.

N°	Objet de l'emprunt	Date de mise à disposition	Durée	Date d'échéance	Mt. Initial	Capital remboursé en 2021	CRD AU 31/12/2021	Taux
BNC	Investissements 2004	31/01/2004	17	30/03/2021	200 000 000	3 896 332	-	3,31
AFD	Investissements 2005	31/10/2006	15	30/07/2021	177 804 296	15 090 329	-	3,64
CE	Investissements 2006	20/12/2006	15	20/12/2021	200 000 000	13 333 356	-	4,01
AFD	Investissements 2007	16/05/2007	15	28/05/2022	178 758 950	15 140 684	7 794 732	3,92
DEXIA	Investissement 2007	28/06/2007	15	01/07/2022	260 000 000	23 109 769	18 101 726	4,28
CDC	Lotissement La Coulée 2008	21/02/2008	15	01/06/2023	250 000 000	18 719 793	28 516 407	4,45
CE	Investissements 2008	27/08/2008	15	25/08/2023	250 000 000	21 051 896	39 671 358	4,75
CE	Acquisition terrain Babin	29/01/2009	15	30/01/2024	220 000 000	14 666 668	32 999 983	4,6
DEXIA	Investissements 2009	05/12/2009	15	30/01/2025	79 999 972	5 333 332	17 333 322	2
AFD	Centre Ville 2009	07/12/2009	15	28/11/2024	119 928 358	8 923 644	28 463 487	2,96
BNC	Investissements 2009	03/06/2010	15	08/06/2025	200 000 000	14 425 096	51 977 234	2,55
DEXIA	Investissements 2010	19/07/2010	15	01/08/2025	200 000 000	13 333 332	50 000 016	3,46
AFD	Investissements 2010	24/12/2010	16	30/04/2026	119 928 401	8 502 585	41 282 175	2,76
AFD	Investissements programmes 2011-2013	19/10/2011	15	26/08/2026	200 000 000	13 942 345	75 261 438	2,54
CDC	Investissements 2011	31/01/2012	15	01/02/2027	150 000 000	10 263 582	72 066 650	4,51
CDC	Vallon Dore 2011-2015	20/12/2012	15	01/01/2028	100 000 000	6 794 460	46 683 428	3,25
AFD	Investissements programmes 2011-2015	05/06/2013	14	28/11/2026	389 976 134	29 383 068	153 699 016	1,5
CDC	Bâtiments publics 2013	27/12/2013	15	01/07/2029	258 018 497	17 116 201	141 570 566	2,25
CDC	Eau potable et assainissement 2013	27/02/2014	21	01/04/2035	92 903 938	4 219 328	63 511 629	2,25
AFD	Investissements 2014	01/08/2014	14	28/05/2028	200 000 000	14 014 406	112 992 037	1,69
AFD	Investissements 2014	01/01/2015	14	31/05/2029	200 000 000	14 122 421	110 820 873	1,06
CDC	Eau potable et assainissement 2014	01/01/2015	21	01/01/2036	115 510 739	5 500 512	78 382 284	2
CDC	Espaces publics voisines 2014	01/01/2015	15	01/04/2030	279 861 097	19 458 066	164 682 714	2
AFD	Investissements 2016	19/01/2016	14	31/05/2030	160 000 000	11 022 726	111 396 243	1,17
AFD	Investissements 2016	16/11/2016	14	30/08/2030	146 000 000	9 958 825	102 321 365	1,48
AFD	Investissements 2016	02/02/2017	14	28/11/2030	244 000 000	16 411 773	172 548 274	1,91
AFD	Investissements 2017	22/12/2017	15	30/09/2032	100 000 000	6 308 152	75 429 507	1,79
AFD	Investissements 2018	28/09/2018	14	31/05/2033	300 000 000	19 428 557	252 112 394	1,91
BNC	Investissements 2019	02/07/2019	20	02/07/2039	200 000 000	10 000 000	177 500 000	2,1
BNC	Lotissement ZI La Coulée	08/07/2019	23	23/03/2034	35 000 000	2 168 660	30 708 685	2,15
CDC	Pôle de sécurité - Gendarmerie	07/08/2019	32	27/01/2053	75 972 554	-	75 972 554	2,04
CDC	Pôle de sécurité - Gendarmerie	07/08/2019	32	07/08/2051	406 443 920	-	406 200 478	1,75
AFD	FINANCEMENT INVEST DEP ASSAIN 2019	08/10/2019	40	30/11/2019	21 000 000	975 500	19 043 432	0,85
AFD	Investissements 2019 SPL	01/12/2019	20	30/11/2039	169 000 000	8 068 232	152 778 840	0,85
AFD	Investissements 2019 Sports	01/12/2019	20	30/11/2039	212 028 640	10 157 912	191 965 261	0,85
AFD	Développement durable 2019	01/12/2019	20	30/11/2039	98 078 759	4 773 270	83 532 219	-
AFD	Investissements 2020	02/06/2020	20	31/03/2040	478 997 613	22 835 447	456 162 166	0,78
AFD	Investissements 2020	02/06/2020	20	31/03/2040	101 073 986	5 121 207	95 952 779	0,13
CDC	Réservoir Limousin PDF	01/10/2020	40	27/12/2061	77 519 093	-	77 519 093	1,5
CDC	Réservoir Roblinson	01/10/2021	40	01/12/2061	65 593 079	-	65 593 079	1,5
AFD	Investissements 2021	20/10/2021	20	30/09/2041	235 000 000	-	235 000 000	1,51
AFD	Investissements 2021	20/10/2021	20	31/08/2042	112 000 000	-	112 000 000	-
AFD	Investissements 2021 développement durable	20/10/2021	20	31/03/2042	19 000 000	-	19 000 000	-
AFD	Investissements 2021	20/10/2021	20	30/09/2041	237 076 372	-	237 076 372	-
						437 571 554	4 485 623 817	

Si la Ville ne devait plus avoir recours à l'emprunt, sa dette passerait sous la barre du milliard en 2035.

En plus de ses propres emprunts, la Ville peut être appelée au remboursement d'emprunts qu'elle s'est engagée à garantir auprès d'établissements bancaires:

Année	Profils	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial total	Capital restant dû au 31/12/21	Montant initial garanti	Capital restant dû au 31/12/21	Durée résiduelle	Périodicité
2014	Progressif	SECAL	STEP BOULARI (50% garantis)	CDC	605 011 922	239 585 704	302 505 961	119 792 852	3 ans	Annuelle
2014	Progressif	SIGN	Acquisition des titres de la SADET détenus par la Lyonnaise des Eaux (16,03% garantis)	AFD	3 937 947 420	3 234 845 335	631 252 983	518 545 707	13 ans	Semestrielle
2014	Progressif	SAEML Mont-Dore Environnement	Acquisition matériels et camion benne à ordures ménagères (50 MF)	BNC	160 323 483	78 807 041	50 000 000	50 000 000	5 ans	Mensuelle

## **Conclusion de l'analyse rétrospective**

La rétrospective financière 2019-2021 montre une détérioration des comptes ayant débuté en 2020 et qui s'est confirmée en 2021. Cette dégradation était liée en 2020 à la conjugaison de dépenses de fonctionnement en hausse à un moment où les recettes de fonctionnement baissaient de manière peu prévisible. La période a connu une première crise sanitaire en 2020, deux périodes de crise sanitaire en 2021 ainsi que trois phénomènes météorologiques d'ampleur.

En 2020, des efforts ont été effectués sur les charges de fonctionnement, réitérés en 2021 et accompagnés d'une diminution des dépenses de personnel.

Le Mont-Dore sort tout de même de l'exercice 2021, compliqué à tous niveaux, avec un résultat de fonctionnement confortable (441 MF), une épargne répondant à l'objectif de 500 MF (496 MF), un taux d'épargne correct (12,4%) qui devrait être dans la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants.

Le résultat est d'autant plus satisfaisant que les services de la Ville ont dû faire face, en plus des phénomènes climatiques, à un surcroît de mobilisation des équipes pour la mise en œuvre de la campagne de vaccination (compétence de la Province Sud et de la Nouvelle-Calédonie) et de la chaîne complète de distribution des passes sanitaires (compétence de la Nouvelle-Calédonie). Ces opérations ont été exécutées sans contribution supplémentaire ni de la province Sud ni du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Concernant l'endettement de la commune : l'allongement de la capacité de désendettement à 9 ans est une alerte qu'il faut observer avec attention même si la Loi de finances 2018 fixe le seuil de vigilance à 12 ans.

## **2) Trajectoire financière de la prospective**

### **A) Hypothèses en matière de recettes**

#### **Le FIP fonctionnement diminue de 72 MF (-5%)**

La Ville va devoir composer, au moins pour l'année 2022, avec la certitude que les recettes de fonctionnement dépendant des recettes fiscales perçues par la Nouvelle-Calédonie vont s'éroder. Une diminution du FIP fonctionnement de 5% est envisagée par rapport à la somme attendue.

L'absence de discussion entamée sur le devenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, après le référendum de décembre 2021, entrave la relance économique et les recettes qui en dépendent, jusqu'au produit de l'impôt sur le revenu qui lui est forcément lié. Si l'on peut espérer qu'après les élections présidentielles et législatives, des velléités de discussions émergent, le sort des institutions ne sera vraisemblablement pas réglé en 2022.

L'ébauche de projet contenant diverses mesures fiscales imaginées par le gouvernement et visant à ponctionner davantage le secteur économique, laisse poindre des perspectives néfastes pour la reprise économique et un effet contreproductif pour les recettes fiscales.

Un scénario prudent, envisageant une mise en place progressive dans le temps des mesures fiscales, devrait aboutir à un quasi statu quo. Ainsi, il est probable que, si la Nouvelle-Calédonie bénéficie du retour à un solde migratoire positif, on puisse envisager que le niveau des recettes fiscales se rapproche de celui perçu en 2019.

Enfin, même si, parce que l'exercice l'impose, on prend le risque d'intégrer l'année 2025, la prospective ne peut sérieusement aller plus loin que 2024, qui correspond au renouvellement des assemblées de provinces puis, par voie de conséquence, du Congrès, bien entendu si ces institutions perdurent.

## Un apport précaire mais nécessaire de la province Sud

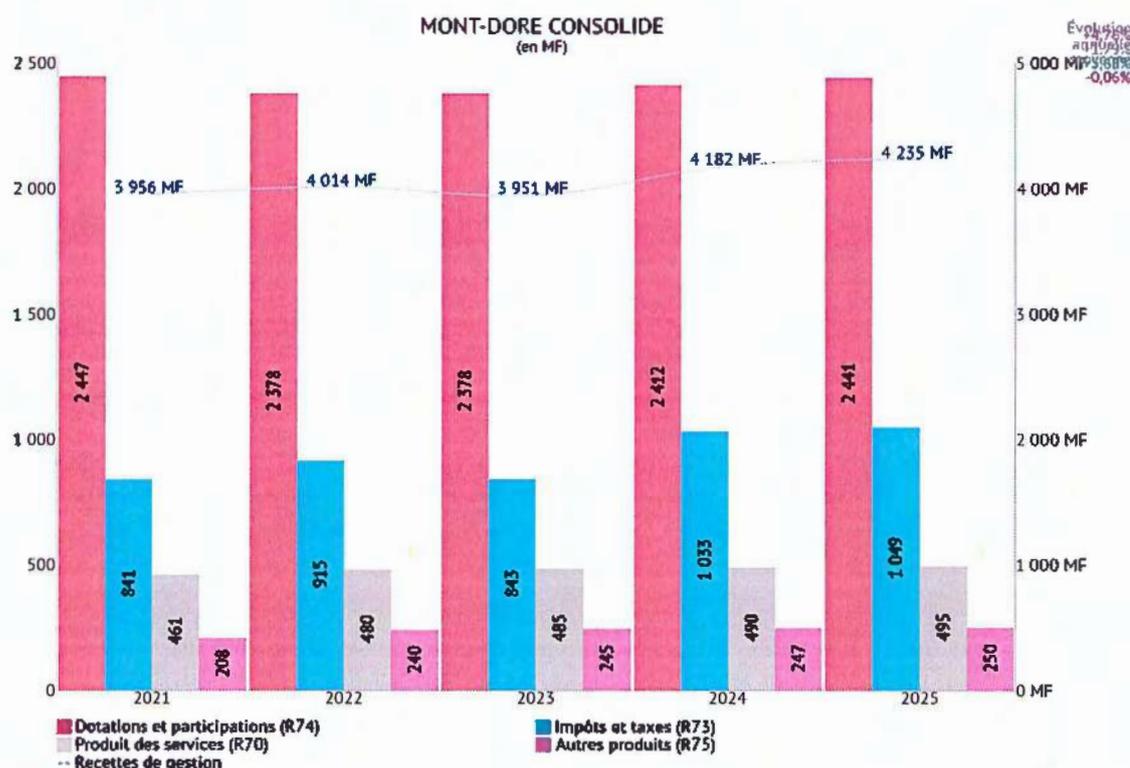
Concernant les dotations de la province Sud, elles devraient continuer à s'amenuiser pour la Ville du Mont-Dore. Dans son rapport d'orientations budgétaires 2022, la province Sud affiche une épargne de 4,7 Md FCFP fin 2021 (6 Md FCFP en 2020) et un faible taux d'endettement (52,5 %) mais manifeste son intention d'atteindre « une épargne brute optimale ». Dans un contexte de baisse des recettes, pour y parvenir, les charges de fonctionnement de la province devraient baisser nécessairement et les participations aux communes également. C'est ce que la province Sud prévoit avec une réduction de 7,8 % aussi bien en dépenses d'intervention, qu'en subventions (Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022, n°96042-2021/1-ACTS/DFI, page 18)

### L'assurance du soutien de l'Etat

Seule donnée constante, le niveau des recettes provenant de l'Etat : la Ville peut compter sur ces recettes qui resteront stables au vu de la Loi de finances 2022.

### Des recettes fiscales stimulées par l'activité de l'usine du Sud

Si en 2023 le produit des centimes additionnels se rapprochera de celui, plutôt faible, encaissé en 2021, 2024 connaîtra les premiers effets d'une activité revigorée, dopée par la hausse conjoncturelle du cours du nickel.



### Le niveau des recettes de fonctionnement conditionne le profil de la politique budgétaire de la commune

L'immédiateté d'un scénario pessimiste déjà enclenché avec une contraction des recettes sur la période 2021 - 2023 liée à une situation économique et/ou sociale défavorable, une diminution des aides publiques, une diminution des ressources fiscales, impose à la collectivité d'utiliser les possibilités permises par sa souplesse budgétaire.

Les leviers qui permettent de retrouver un profil financier équilibré seraient alors les suivants : réduction ou décalage dans le temps des réalisations d'investissement, réalisation d'économies dans la section de fonctionnement en matière de charges ordinaires ou de charges de personnel.

La suite de ce document va s'attacher à traiter les leviers évoqués ci-dessus.

## **B) Hypothèses en matière de dépenses**

La diminution des recettes de fonctionnement devrait contraindre à une réduction proportionnée des dépenses de fonctionnement. Vu la situation, de l'érosion des recettes de fonctionnement, que l'on croit conjoncturelle pour la Ville, ce n'est pas le choix qui est retenu.

### **La Ville peut-elle diminuer de manière drastique son niveau de dépense de fonctionnement ?**

Le coefficient de rigidité du budget principal 2022 est de 51 % (alerte à 65%). Globalement ce ratio est favorable aussi bien en tenant compte des comptes consolidés qu'en analysant que le seul budget principal.

Pour aller plus loin : En analyse financière, les dépenses obligatoires comprennent : les charges de personnel (débit net des comptes 621, 631, 633 et 64), les contributions obligatoires (débit net du compte 655) et les charges d'intérêts (débit net du compte 661). Ces dépenses correspondent à celles utilisées pour le calcul de coefficient de rigidité des charges structurelles et permettent d'appréhender la part des dépenses sur lesquelles la collectivité ne dispose que de peu de marge de manœuvre.

On peut considérer que les dépenses sont donc aisées à réduire du fait de leur souplesse. Les choses ne sont pas si simples. En effet, nombre de dépenses, qui n'ont pas un caractère obligatoire, font l'objet de conventions, contrats ou marchés, qui ne peuvent être révoqués sans conséquence financière. C'est donc un travail pluriannuel qui a été initié.

Par ailleurs, la qualité de service public de la Ville du Mont-Dore doit être maintenue ce qui interdit les coupes sombres dans les crédits budgétaires.

Enfin, la commune est l'échelon de proximité de la population. Lorsque d'autres institutions décident de ne plus intervenir dans tel ou tel domaine qu'elles estiment ne pas être de leur compétence, la commune hérite du sujet et compense avec ses propres moyens. C'est le cas du transfert de l'accompagnement à la scolarité, avec des moyens accordés de manière précaire (deux ans) et pour des volumes ne permettant pas de traiter tous les besoins des enfants en difficulté d'apprentissage. Dans certains cas, la Ville se trouve appelée à participer davantage à des programmes qui ne sont pas de sa compétence (programme ODI, transport des résidents de l'île Ouen), ou à contribuer, sans compensation, à des opérations du gouvernement ou de la province Sud en matière de politique vaccinale ou de délivrance des passes sanitaires.

C'est parce qu'elle ne veut pas remettre en cause la qualité du service, qui est un dû à la population et faire peser davantage encore sur elle le fardeau de la situation économique actuelle, que l'option d'une coupe franche dans les dépenses de fonctionnement n'est pas envisagée à ce stade.

Cela n'empêche pas la Ville de travailler à la rationalisation des dépenses de fonctionnement : réorganisation des services, équipements produisant un retour sur investissement comme l'éclairage public, maîtrise des fluides, gestion du parc automobile.

### **Un niveau de dépenses en augmentation**

Au budget 2021, 1,5 Md FCFP avait été ouvert pour les charges de fonctionnement courant. Au compte administratif, l'exécution s'élève finalement à 1,3 Md FCFP.

En 2022, ces crédits budgétaires sont réduits de 100 MF CFP et s'élèveront à environ 1,4 Md FCFP avec une cible d'exécution dans la continuité des deux précédents exercices, de l'ordre de 1,3 Md FCFP.

Ces données n'auraient pas de valeur si l'on ne rapportait les besoins réels exprimés par les services, s'établissant à 1,65 Md FCFP. L'effort d'économie consenti est donc considérable.

En prospective, on observe une augmentation des dépenses de fonctionnement :

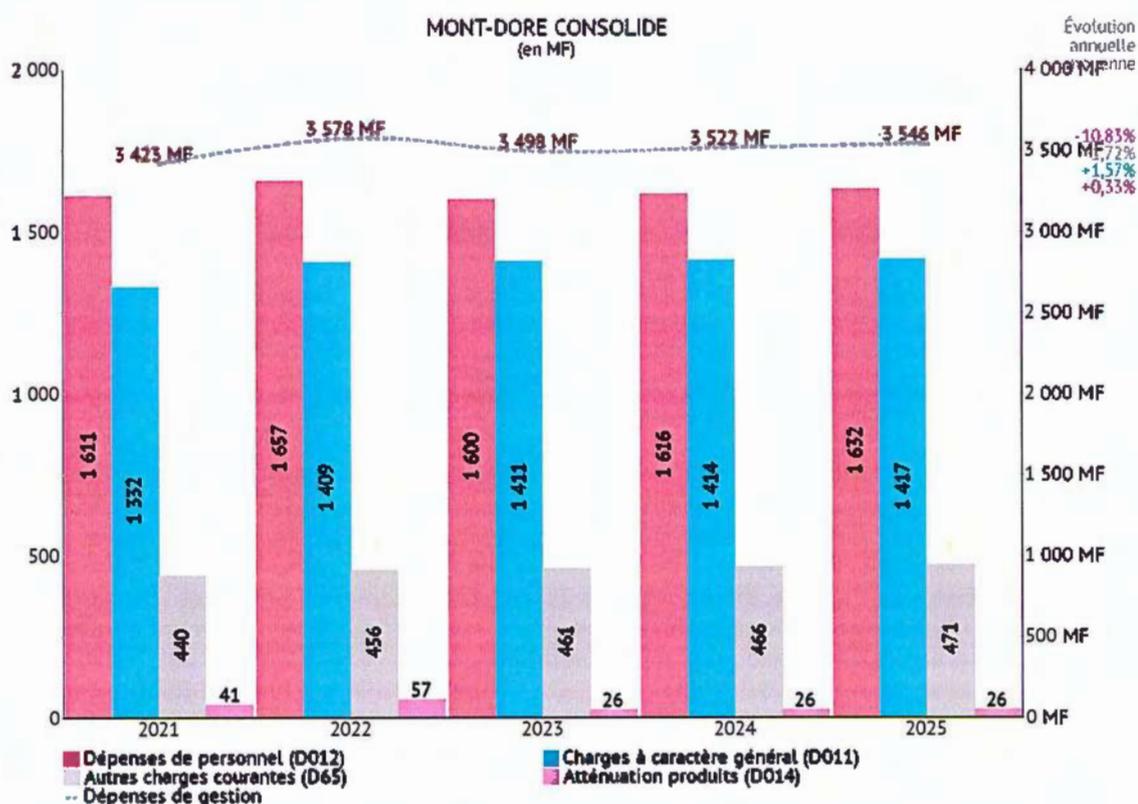
Certaines de ces augmentations sont neutralisées : l'inscription de 32 MF pour permettre l'écriture comptable d'effacement de la dette FIP 2018 du fait de l'inscription d'une recette du même montant.

De même, l'augmentation des dépenses des budgets annexes industriels et commerciaux de 15 MF (5 MF de dépense supplémentaire pour chacun) est compensée par les redevances. Traitement en totalité en section de fonctionnement de la participation au SMTU ajoutant 24 MF des charges à financer par des recettes de fonctionnement (5 MF de cette participation sont une dépense supplémentaire)

D'autres sont de véritables dépenses supplémentaires à financer : augmentation de 46 MF CFP des dépenses de personnel, et complément de dépenses 30 MF CFP réparti sur diverses lignes de dépenses. Les années suivantes, et dès 2022, la Ville devra avoir fait un nouvel effort pour réduire l'enveloppe des charges de personnel et la contenir au maximum à son niveau de 2021.

Une probable redéfinition du niveau de participation de la Ville dans l'intercommunalité, en particulier au Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU), ajoutera 5 MF CFP de charges supplémentaires annuellement.

On relèvera que le SMTU se trouve dans une situation économique tendue qui nécessitera un secours financier pour lui permettre d'équilibrer son budget 2022. Une provision de 30 MF CFP est inscrite au budget pour que la Ville soit en mesure d'intercéder en faveur du rétablissement temporaire des comptes du SMTU.



### C) Hypothèses en matière de charges de personnel

Les crédits 2021 ont été réduits de 100 MF CFP par rapport à 2020. Pour 2022, il est prévu de relever l'enveloppe de 3%. Maintenir un niveau de service public de qualité élevée, axer les efforts sur la qualité de vie au travail sont les priorités de la municipalité.

Au 31 décembre 2021, la Ville compte 267 agents en position d'activité, dont 111 fonctionnaires titulaires, 157 contractuels occupant un emploi permanent, 11 contractuels occupant un emploi à temps partiel.

En 2022, les dépenses de personnel (y compris les intermittents) devraient s'élever à 1 656 MF CFP dont 1 212 MF CFP au titre de la rémunération brute des agents. Les principaux éléments constitutifs de cette dernière sont les traitements indiciaires : 1 017 MF CFP (83.91%) et les primes et indemnités : 195 MF CFP (16.08%)

Pour les prochaines années, la Ville s'attachera à maîtriser ses dépenses de personnel et à limiter le recours aux heures supplémentaires (hors aléas climatiques...). Pour compenser les absences, elle recrutera d'une part des agents polyvalents en contrat à durée déterminée et de manière ponctuelle (chantier de courte durée notamment pour les travaux d'entretien dans les établissements scolaires), d'autre part des agents itinérants de manière à couvrir le maximum de besoins, enfin des personnels temporaires ou établira des contrats de prestations de service pour les besoins immédiats.

La maîtrise des dépenses proviendra également du remplacement des départs des agents (retraite, démission...) par des agents dont le salaire est calculé sur une base moindre (indice de début de carrière) ou équivalente (effet de noria).

Sur la période 2020-2022 : la Ville mènera à terme son plan quinquennal de remboursement des validations des services précaires pour les agents nouvellement intégrés.

Pour l'année 2022 particulièrement, les perspectives sont les suivantes :

- sept départs à la retraite ont été réceptionnés pour l'année 2022 : un fonctionnaire et six contractuels. Ces départs seront remplacés.
- des redéploiements de postes en fonction de besoins ciblés.
- des intégrations de contractuels suite à la prolongation des mesures exceptionnelles d'intégrations par le congrès de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2024.
- la création d'un poste de chef de service adjoint (catégorie B) de la filière administrative au service des finances de la direction des finances et de l'informatique dans le cadre du projet de réorganisation du service.
- la transformation de postes afin de répondre aux besoins de la collectivité :
  - Transformation de quatre postes de catégorie D - gardes champêtres contractuels en gardien de police municipale de la filière sécurité (catégorie C),
  - Transformation d'un poste de catégorie C – gardien de police municipale de la filière sécurité en brigadier de police municipale (catégorie B),
  - Transformation d'un poste de catégorie D – agent administratif de la filière administrative en adjoint administratif (catégorie C),
  - Transformation de deux postes d'aides maternelles contractuelles (catégorie D) en agent polyvalents itinérants,
  - Transformation d'un poste de catégorie B – rédacteur administratif de la filière administrative d'assistante administrative en gestionnaire des ressources humaines,
  - Transformation d'un poste de catégorie B – rédacteur administratif de la filière administrative en poste de catégorie A.
- remboursement des indemnités de congés payés pour les agents non fonctionnaires basé sur une période quinquennale (quatre ans déjà réglés, reste une année) : le coût estimé de l'action s'élèverait à 8 MF.
- La mise en place du statut des agents non titulaires adopté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie verra son application au second semestre de l'année avec un surcoût estimé pour la collectivité à 12.5 MF pour 2022 (coût global annuel estimé à 25 MF),
- formation et valorisation des agents : un plan triennal de formation sera mis en place pour la période 2022-2024. L'élaboration de ce plan de formation pluriannuel mettra en perspective les besoins de formation des agents au regard des orientations politiques définies par la collectivité et des compétences qu'elles requièrent.  
Pour 2022, le budget de formation est estimé à 7 millions et ciblera les formations obligatoires (pompiers, maîtres nageurs, police) et les compétences métiers afin de répondre au plus près aux besoins du terrain et des administrés. Pour 2021, le budget de formation s'élevait à 5 millions.
- programme de bien-être et de santé au travail : mise en place d'une campagne de qualité des relations au travail qui se poursuivra sur trois ans.

- contrat volontaire de prévoyance complémentaire au bénéfice des agents non fonctionnaires.
- Les efforts organisationnels de la Ville se poursuivront également pour garder la maîtrise de sa masse salariale.

Grades ou emplois	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels	
Filière administrative	73	0	45	25	3
Filière technique	23	0	19	2	2
Filière sécurité	40	0	24	15	1
Filière incendie	19	0	16	2	1
Filière socio-éducative	1	0	0	0	1
Filière patrimoine et bibliothèque	2	0	1	1	0
Filière culture, jeunesse et sports	16	0	6	8	2
<b>Sous total</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>111</b>	<b>53</b>	<b>10</b>
Contractualisation	93	10	0	81	12
Convention collective	23	1	0	23	0
<b>TOTAL CCSP + Contratualisation</b>	<b>116</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>104</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>290</b>	<b>11</b>	<b>111</b>	<b>157</b>	<b>22</b>
	290		268		

#### D) Hypothèses en matière d'investissement

##### Des opérations d'investissement réajustées en fonction des capacités

Les crédits d'investissement des opérations 2021 s'élevaient à 1,886 Md FCFP incluant 491 M FCFP de restes à réaliser de 2020.

**De 2022 à 2024, le montant cible de la part des opérations d'investissement sera de 1 Md FCFP.**

En 2022, il est proposé de diminuer d'un peu plus d'un quart les inscriptions budgétaires des opérations d'investissement (-27%) pour tenir compte de la diminution de la capacité d'épargne. Ce réajustement permettra de surcroît de ne pas mobiliser trop d'emprunt.

Devront de manière prioritaire être menées à bien les opérations déjà commencées. Cette enveloppe intégrera les dépenses relatives à des opérations que la Ville a déjà engagées et qui s'achèvent : rénovation de l'Institut Océanien d'Haltérophilie (achevé en 2022) ; abords de la Chambre funéraire de Plum ; confortement de la sécurisation de la Gendarmerie de Saint-Michel.

Opération	Réalisé 2021	Budget 2022 avec RAR	Budget 2023	Budget 2024
OPNI - SECAL Concession Centre-Ville	91 600	30 000	30 000	30 000
OPNI - SIGN	6 821	6 530	5 000	5 000
OPNI - SMTU	30 220			
OPNI - SERAIL	2 201	1 600	1 600	1 600
13321 - Rénovation IOH	28 057	13 000		
11217 - Chambre funéraire Plum	28 570	4 073		
12518 - Pôle de sécurité Gendarmerie	291 254	40 347	31 653	
<b>TOTAL</b>	<b>478 723</b>	<b>95 550</b>	<b>68 253</b>	<b>36 600</b>

\* En milliers de francs CFP

Par ailleurs les opérations du Contrat d'Agglomération s'achèveront en 2023.

Opération	Réalisé 2021	Budget 2022 avec RAR	Budget 2023
10517 - Opération Saint Louis	70 115	90 000	
13120 - Photovoltaïque	10 351	207 686	21 962
12919 - Éclairage public LED	83 103	860	
10617 - Réservoir Limousin	80 169	49 005	
12018 - Réservoir robinson	107 457	130 207	
12818 - AEP Plum	691	127 945	54 377
14022 - Assainissement rue MIKI MIKI		60 500	
<b>TOTAL</b>	<b>351 886</b>	<b>666 203</b>	<b>76 339</b>

\* En milliers de francs CFP

**Privilégier les opérations d'amélioration du patrimoine et optimiser l'utilisation des équipements**

On relève que les besoins en travaux de maintien du patrimoine en état constituent un important volant de dépenses. Ces dépenses, nécessaires et facilement modulables, seront effectuées en priorité durant la période de crise qui s'annonce.

Opération	Réalisé 2021	Budget 2022 avec RAR	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
0200 - Équipements tous services	15 380	24 523	20 000	20 000	20 000
0700 - Extension de réseau électrique	4 000	10 954	10 000	10 000	10 000
0800 - Aménagement bâtiments	43 160	41 115	30 000	30 000	30 000
0900 - Informatique et bureautique	17 369	25 603	20 000	20 000	20 000
1000 - Aménagement des équipements scolaires	52 884	38 108	50 000	50 000	50 000
1100 - Aménagements culturels	3 648	39 643	7 749	15 000	15 000
1200 - Aménagements sportifs	39 466	55 070	143 195	60 000	60 000
1400 - Accessibilité personnes à mobilité réduite	845	2 426	5 000	5 000	5 000
1600 - Aménagement des cimetières		1 200	2 000	2 000	2 000
1700 - Aménagements de voiries	108 047	68 047	50 000	50 000	50 000
0600 - Revêtement routier	8 529	153 772	100 000	100 000	100 000
2200 - Aléas météorologiques et climatiques		30 000	30 000	30 000	30 000
1900 - Assainissement - divers secteurs	28 332	57 857	59 643	50 000	50 000
10416 - Gestion des déchets	7 345	8 664	5 000	5 000	5 000
OPNI - Études SD Eau	-	8 000			
12217 - Eau extension réseau	7 336	19 548	20 000	20 000	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>336 341</b>	<b>584 530</b>	<b>552 587</b>	<b>467 000</b>	<b>467 000</b>

\* En milliers de francs CFP

### Définir les nouvelles opérations à venir

La crise financière, sévère, dissuade de lancer des opérations d'envergure avec des moyens qui s'amenuisent.

La ville commence toutefois en 2022 l'exécution de certaines nouvelles opérations :

Opération	Réalisé 2021	Budget 2022 avec RAR	Budget 2023
8513 - Vidéo protection	12 018	55 726	
12621 - Caniparc		15 000	
13921 - Confort thermique dans les écoles		30 000	91 000
OPNI - Révision du PUD		8 000	
<b>TOTAL</b>	<b>12 018</b>	<b>108 726</b>	<b>91 000</b>

\* En milliers de francs CFP

Pour les opérations nouvelles les études de certaines opérations, débiteront en 2022/2023, et seront exécutées en fonction des capacités financières sur les exercices ultérieurs. L'attribution de subventions pour financer ces projets sera une condition qui permettra de les inscrire ou non aux prochaines décisions budgétaires.

Opération	Réalisé 2021	Budget 2022 avec RAR	Budget 2023	Budget 2024
13721 - OAV Nord		2 500	44 000	60 000
13521 - Bassin ludique piscine	2 197	7 000	70 803	
14122 - Aménagement salle du conseil municipal		3 500	35 000	
13821 - Plan de transition énergétique		2 000		
13020 - Aménagement vallée de la coulée	2 362	1 166	5 000	
OPNI - Réhabilitation de l'ancien collège MR THABOR	1 802	2 000		
OPNI - Pôle de la Mer		1 500		
OPNI - Village Calédonien		2 000		
OPNI - Piste VTT de Saint-Michel		2 500		
OPNI - Réaménagement du site de la carrière du Pont-des-Français		1 000		
<b>TOTAL</b>	<b>6 361</b>	<b>25 166</b>	<b>154 803</b>	<b>60 000</b>

\* En milliers de francs CFP

Par ailleurs les discussions relatives à la prochaine génération du contrat d'agglomération vont débiter autour de projets que la Ville devra faire cofinancer. Des projets sont en cours de finalisation et pourront être présentés à la prochaine génération de contrat d'agglomération :

La création d'une zone d'échanges, porte d'entrée du grand Sud, composée d'un quai recevant les navires assurant les navettes maritimes (3/4 unités), d'une marina (+30 unités) et de structures

commerciales ainsi que de dessertes vers les ilots et sites de randonnées du Mont-Dore et du grand Sud, prendra une place importante dans les propositions qui seront portées au contrat d'agglomération.

Seront proposés au contrat d'agglomération, la construction d'une caserne de pompiers et des bâtiments de la police municipale, ainsi qu'une part importante pour le déploiement du schéma directeur de l'eau.

#### **E) Hypothèses en matière de dette**

La Ville prévoit, le recours à 530 MF de nouveaux emprunts pour 2022 et un remboursement de 438 MF ce qui devrait produire une augmentation de son endettement au maximum de **+ 90 MF et portera son encours à environ 4,5 Md FCFP**

A ce stade, l'évolution des recettes de fonctionnement et la maîtrise des charges seront cruciales pour que la Ville ne se trouve pas en situation délicate par rapport à son niveau d'endettement, désormais élevé.

La stratégie de gestion de dette sur 2022 et après : la Ville poursuivra ses efforts qui lui permettent de disposer d'une dette saine et au coût réduit grâce aux conditions favorables obtenues dans les contrats de prêts. De plus le marché bancaire est aujourd'hui encore favorable aux collectivités.

Un allongement modéré de la durée d'extinction de la dette afin d'avoir une dette dont la maturité est cohérente avec la durée de vie des investissements importants à venir.

Surtout, la Ville s'emploiera à mobiliser le montant d'emprunt nécessaire et, dans la mesure du possible et en fonction de l'avancement des opérations en cours d'année, inférieur au montant des annuités en capital.

#### **F - Les grandes orientations budgétaires**

##### **Passer la crise**

Le projet de budget 2022, établi sur le fondement de ces éléments est contraint. Il déroge aux dispositions qui jusqu'à lors ont prévalu.

La cible d'une épargne brute de 500 MF toujours atteinte jusqu'à lors, n'est pas tenable pour l'exercice en cours mais il conviendra de maintenir un niveau s'approchant de **400 MF**,

- le maintien d'un taux de rigidité budgétaire inférieur au seuil de 62 % pour envisager une réaction à une crise qui deviendrait durable.

- la part des charges de personnel sera légèrement supérieure à 44% des charges de fonctionnement (45%)

- la Ville ne pourra pas se limiter à consacrer moins de 38% de ses recettes de fonctionnement aux charges de personnel. Elle montera à 40,3%.

- l'épargne nette devrait être exceptionnellement négative de 61 MF. Cet indicateur mérite d'être regardé avec beaucoup d'attention et ne peut qu'être conjoncturellement négatif. Pour 2022, la Ville peut tolérer cette exception, car elle devrait pouvoir recourir à des ressources propres (affectation de résultat d'une part, cession de patrimoine de d'autre part)

##### **Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 17 février 2022 :**

*M. TARAIHAU s'inquiète de l'intervention de la Ville dans des domaines qui ne relèveraient pas de sa compétence. Il s'interroge sur ce qu'il faut faire pour limiter les dépenses de la Ville dans ces domaines.*

*Au sujet de la Taxe Communale d'Aménagement (TCA), Mme JULIÉ indique que la réforme du Congrès porte sur les modalités de perception mais pas sur les taux, ce qui n'affecte donc pas le montant global que la Ville percevra.*

M. CARTEGINI précise que la détermination du taux de TCA revient à la Ville. La baisse des recettes provenant de la TCA s'explique par :

- la baisse des demandes de permis de construire,
- le décalage de la perception des recettes, pouvant aller jusqu'à 4 ans,
- les diverses exonérations liées au statut des demandeurs de permis de construire (primo accédants par exemple).

Concernant les chiffres clés de l'agglomération du Grand Nouméa sur les transactions liées à l'habitat, Mme JULIÉ demande des précisions sur les communes concernées.

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta.

Mme JULIÉ a remarqué que 10% des transactions liées à l'habitat concernent la commune. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer avec Païta et Dumbéa (voir source : [www.cci.nc](http://www.cci.nc) « panorama de l'immobilier 2020 »)..

S'agissant des dépenses de personnel, la Ville prévoit 46 M FCFP de dépenses supplémentaires. Mme JULIÉ demande s'il s'agit de recrutements.

M. PELLETIER répond qu'il n'y a pas de création de postes. Cette augmentation s'explique notamment par :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- l'intégration des agents contractuels et convention collective dans le statut des agents non titulaires (25 M FCFP),
- le recrutement de personnel qui n'ont pas eu lieu en 2021 mais qui le seront en 2022 (ex : adjoint(e) à la directrice des services d'animation et de prévention),
- l'assurance prévoyance pour les contractuels, dont la Ville prend en charge la moitié des cotisations (5 M FCFP),
- l'assistance pour la mise en œuvre du programme de Qualité des Relations au Travail (QRT) (4,5 M FCFP).

M. SAO demande qu'une note sur le ratio des charges du personnel par rapport à la population mondorienne, lui soit communiquée avant la séance du conseil municipal.

Au sujet de la subvention complémentaire au SMTU, Mme JULIÉ indique être contre car la Ville est celle qui bénéficie le moins des services du SMTU (non desservie par le Néobus et suppression de la ligne M5).

M. CARTEGINI répond que, réglementairement, la Ville est contrainte de la verser.

Il ajoute qu'une provision de 30 M FCFP est inscrite au budget car la Ville ne peut pas ignorer le risque financier qui pèse sur le SMTU et il en va de la sincérité du budget. Le montant de cette provision a été déterminé en fonction de la répartition appliquée depuis des années entre les membres du SMTU.

Mme JULIÉ rappelle que depuis 2 ans, le CCAS prend en charge les tickets Tanéo des personnes âgées et handicapées, alors que c'était gratuit auparavant.

M. SAO rejoint la position de Mme JULIÉ sur le fait que la participation de la Ville doit être à hauteur du service rendu par le SMTU. Or aujourd'hui, le service n'est pas de qualité. Il donne l'exemple du changement de ligne de bus que les administrés doivent opérer à La Coulée.

Il ajoute que dans le ROB, il est mentionné que 5 M FCFP de charges supplémentaires seront inscrits annuellement en faveur du SMTU mais il s'interroge sur la durée de cette augmentation.

M. CARTEGINI répond que la Ville s'est projetée sur plusieurs années. C'est une augmentation progressive pour le Mont-Dore et d'autres communes, afin de rééquilibrer les participations.

M. SAO remercie également les services pour le travail réalisé sur la présentation du ROB.

Le Congrès n'ayant pas encore adopté son budget, les propositions qui sont faites aujourd'hui restent hypothétiques et il est vrai que la situation actuelle ne permet pas d'espérer des « lendemains qui chantent ». Toutefois, il espère que, d'ici là, des solutions efficaces seront trouvées pour notre commune.

M. CARTEGINI indique qu'en terme de sincérité du document budgétaire, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur le FIP. Il rappelle que le budget n'avait pas été voté en 2021 mais avec le principe du 1/12<sup>ème</sup>, la Ville était en droit d'inscrire les crédits. Cette année, il est prudent d'appliquer 95% de la somme attendue.

Concernant les emprunts à venir, Mme JULIÉ remarque que l'épargne brute est en baisse, avec une prévision de 400 M FCFP, ce qui ne couvrira pas le remboursement du capital de la dette. La Ville devra donc emprunter pour couvrir les emprunts qu'elle a déjà contractés.

---

M. CARTEGINI indique qu'effectivement, il y a une épargne nette négative. Toutefois, la Ville dispose de ressources propres (affectation de résultat de + 400 M FCFP et cession de patrimoine) qui permet d'éviter d'avoir recours à l'emprunt pour rembourser un emprunt. Par contre, ce n'est pas une situation durable.

Mme JULIÉ demande des explications sur la cession de patrimoine.

M. CARTEGINI rappelle qu'il s'agit de la vente des actions de la Ville dans la SAEM Mont-Dore Environnement et de la vente de terrains.

S'agissant de la vente des actions de la Ville, la conseillère municipale indique que ce n'est pas mentionné dans le ROB.

M. CARTEGINI répond que la discussion pourra avoir lieu lors de l'examen du budget primitif 2022. Il n'y a pas encore d'acheteur mais la Ville espère que la vente pourra avoir lieu cette année.

Au sujet des opérations d'investissement pour 2022, Mme JULIÉ remarque qu'aucun montant n'est indiqué pour les années suivantes. Elle ne voit donc pas l'intérêt de réaliser des études en 2022 si aucun investissement n'est prévu pour les années à venir.

M. CARTEGINI répond que compte tenu du manque de visibilité sur les années à venir, il serait présomptueux et hasardeux de mettre des montants. Les études sont faites dans le but de réaliser ces opérations. A noter également qu'il est prévu d'inscrire au Contrat d'Agglomération certains de ces projets.

Mme JULIÉ comprend mais en l'état actuel, le groupe ne peut pas se projeter et donc se prononcer.

M. TARAIHAU indique que la réalisation d'une étude est la première étape avant une prise de décision. Elle permettra d'avoir une visibilité globale sur le projet.

M. BERTHELOT ajoute que ces montants sont positionnés pour clairement marquer l'ambition de l'équipe municipale. Les opérations seront menées à leur terme sous réserve que les conditions financières le permettent.

Mme JULIÉ pense qu'il aurait été plus efficace de faire la somme de toutes ces études, soit 25 M FCFP, pour ne concrétiser qu'un seul projet. Le risque est de faire beaucoup d'études sans avoir mené une opération à son terme.

M. PIDJOT fait à son tour part de ses observations. L'année 2021 a été particulièrement difficile avec la crise de l'usine du Sud, la crise politique, la crise sanitaire et le référendum.

Il demande des précisions sur les indemnités de congés payés.

M. PELLETIER répond que cette indemnité est versée aux agents contractuels qui en font la demande. Elles étaient calculées sur une période quadriennale et un jugement récent du tribunal administratif a prolongé cette période d'une année (soit 5 ans au total).

M. LEVANQUÉ rappelle que, contrairement aux fonctionnaires, cette indemnité est variable pour les contractuels. Sur les 12 derniers mois écoulés, la somme des revenus perçus par l'agent est ramenée au nombre de jours travaillés, ce qui donne le montant de l'indemnité journalière de congés payés.

Au sujet du village calédonien, M. PIDJOT demande s'il sera situé à Saint-Michel.

M. AFCHAIN répond par l'affirmative.

M. PIDJOT souhaite également savoir où sera située la zone d'échange, porte d'entrée du grand sud, composée d'un quai, d'une marina et de structures commerciales.

M. CARTEGINI répond qu'elle sera située au débarcadère du Vallon Dore.

**Les membres de la commission prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).**

Section fonctionnement	BUDGETS CONSOLIDES			
	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Budget Total	CA 2020	Budget Total	Projet de CA
<b>Recettes réelles</b>				
Chap 013 - Atténuations de charges	906 222	-	430 000	426 926
Chap 70 - Produits services du domaine	475 288 015	464 197 983	476 130 000	460 730 520
Chap 73 - Impôts et taxes	1 036 938 784	969 325 355	886 123 075	841 067 434
Chap 74 - Dotations et participations	2 476 432 028	2 446 678 203	2 465 733 021	2 446 538 465
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	287 280 570	231 809 182	247 390 462	207 516 080
Chap 76 - Produits financiers	-	-	-	-
Chap 77 - Produits exceptionnels	11 382 420	21 065 097	38 513 000	28 547 813
Chap 78 - Reprises sur amortissements et provisions	92 345 403	25 411 704	53 373 022	32 180 691
Chap 79 - Transfert de charges	-	-	-	-
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 380 573 442</b>	<b>4 158 487 524</b>	<b>4 167 692 580</b>	<b>4 017 007 929</b>
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (et 777)	72 321 976	12 815 155	61 289 474	30 436 432
Chap 002 - Excédent d'exploitation reporté	245 466 069	245 466 069	144 536 635	144 536 635
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 698 361 487</b>	<b>4 416 768 748</b>	<b>4 373 518 689</b>	<b>4 191 980 996</b>

Section fonctionnement	BUDGETS CONSOLIDES			
	Budget Total 2020	CA 2020	Budget Total 2021	CA 2021
<b>Dépenses réelles</b>				
Chap 011 - Charges à caractère général	1 499 289 913	1 333 125 352	1 506 306 934	1 331 608 327
Chap 012 - Charges du personnel	1 710 619 193	1 704 986 884	1 611 619 256	1 610 653 005
Chap 014 - Atténuation de produits	30 160 000	28 836 996	40 806 272	40 806 272
Chap 657 - Subventions aux organismes et aux associations	365 697 129	359 807 802	404 315 683	395 033 712
Chap 65 - Autres ch. de gestion courante	59 133 389	44 953 862	54 792 409	44 742 338
Chap 66 - Charges financières	88 865 511	65 214 755	75 030 000	71 007 292
Chap 67 - Charges exceptionnelles (sauf 675 et 678)	66 504 316	58 458 627	30 341 000	22 331 659
Chap 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	48 683 597	48 683 597	4 600 000	4 600 000
Chap 022 - Dépenses imprévues	7 439 613	-	6 651 645	-
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 876 392 661</b>	<b>3 644 067 875</b>	<b>3 734 463 199</b>	<b>3 520 782 605</b>
Chap 002 - Déficit d'exploitation reporté	-	-	735 462	735 462
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	510 216 405	-	324 835 568	-
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	311 752 421	217 990 541	313 484 460	229 112 729
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>821 968 826</b>	<b>217 990 541</b>	<b>639 085 490</b>	<b>229 848 191</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 698 361 487</b>	<b>3 862 058 416</b>	<b>4 373 518 689</b>	<b>3 750 630 796</b>

<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>554 710 332</b>	-	<b>441 350 200</b>
--------------------------------	---	--------------------	---	--------------------

Section investissement	BUDGETS CONSOLIDES			
	Budget Total 2020	CA 2020	Budget Total 2021	CA 2021
<b>Recettes réelles</b>				
Recettes d'investissement réelles (Chap. 13/20/23)	477 988 207	68 351 620	723 787 561	324 564 612
Titres de participation / Remboursement avance de trésorerie (Art. 261)	-	-	16 569 147	16 569 147
Produits des cessions (Chap. 024)	4 795 686	-	-	-
Subvention d'investissement (1314)	-	-	-	-
Emprunt (Art. 1641)	992 731 509	990 007 160	686 876 500	668 669 451
Autres immobilisations financières (Chap. 27)	-	-	-	-
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 485 924 030</b>	<b>1 058 358 780</b>	<b>1 427 203 208</b>	<b>1 009 803 210</b>
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	510 216 405	-	324 835 568	-
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	311 752 421	217 990 541	296 915 313	212 543 582
Chap 041 - Opérations patrimoniales	162 710 000	148 307 268	268 000 000	231 527 164
<b>Total recettes d'ordre d'investissement - Épargne brute</b>	<b>984 678 826</b>	<b>366 297 809</b>	<b>889 750 881</b>	<b>444 070 746</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé (Art. 1068)	366 500 096	366 500 096	411 961 289	411 961 289
Excédent d'investissement reporté (Art. 001)	78 469 907	78 469 907	105 067 091	105 067 091
<b>Total Résultats</b>	<b>444 970 003</b>	<b>444 970 003</b>	<b>517 028 380</b>	<b>517 028 380</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 895 572 859</b>	<b>1 869 626 692</b>	<b>2 833 982 469</b>	<b>1 970 902 336</b>

Section investissement	BUDGETS CONSOLIDES			
	Budget Total 2020	CA 2020	Budget Total 2021	CA 2021
<b>Dépenses réelles</b>				
Dépenses d'investissement réelles (Chap. 20/21/23)	1 892 301 870	901 300 560	1 866 435 797	1 140 054 685
Remboursement de la dette (Art. 1641/1642)	427 691 721	419 417 731	457 250 500	437 571 553
Emprunt transféré entre BV et BA (Art. 1687)	-	-	-	-
Dépenses imprévues (Art. 020)	6 262 300	-	239 830	-
Subventions d'équipement (Chap. 204)	128 702 043	128 053 868	128 640 708	128 640 708
Autres immobilisations financières (Chap. 27)	275 000	-	275 000	275 000
Subventions d'équipement aux BA	-	-	-	-
Titres de participation / Remboursement avance de trésorerie (Art. 261)	-	-	156 000	-
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 455 232 934</b>	<b>1 448 772 159</b>	<b>2 452 997 835</b>	<b>1 706 541 946</b>
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 321 976	13 867 285	42 459 958	17 593 549
Chap 041 - Opérations patrimoniales	162 710 000	148 307 268	286 829 516	244 370 047
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>235 031 976</b>	<b>162 174 553</b>	<b>329 289 474</b>	<b>261 963 596</b>
Déficit d'investissement reporté (Art. 001)	205 307 949	205 307 949	51 695 160	51 695 160
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 895 572 859</b>	<b>1 816 254 661</b>	<b>2 833 982 469</b>	<b>2 020 200 702</b>

<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	-	<b>53 371 931</b>	-	<b>49 298 366</b>
-------------------------------	---	-------------------	---	-------------------

<b>Report du solde de fonctionnement</b>	-	<b>554 710 332</b>	-	<b>441 350 200</b>
<b>EQUILIBRE GENERAL</b>	-	<b>608 082 263</b>	-	<b>392 051 834</b>

Restes à réaliser d'investissement	BUDGETS CONSOLIDES			
	Budget Total 2020	CA 2020	Budget Total 2021	CA 2021
Recettes	-	430 023 201	-	368 022 355
Dépenses	-	682 929 549	-	575 532 861
<b>Solde des Restes à réaliser</b>	-	<b>- 252 906 348</b>	-	<b>- 207 510 506</b>

<b>EQUILIBRE GENERAL AVEC RAR</b>		<b>355 175 915</b>		<b>184 541 328</b>
-----------------------------------	--	--------------------	--	--------------------

<b>EPARGNE BRUTE</b>	504 180 781	514 419 649	433 229 381	496 225 324
<b>REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE</b>	427 691 721	419 417 731	457 250 500	437 571 553
<b>EPARGNE NETTE</b>	76 489 060	95 001 918	- 24 021 119	58 653 771

<b>TAUX D'ÉPARGNE BRUTE</b>	11,51%	12,37%	10,39%	12,35%
-----------------------------	--------	--------	--------	--------